

Aménagement forestier

Forêt communale de Dambach la Ville

Département : 67 – Bas-Rhin

2016 - 2035

Surface cadastrale : 721,1406 ha
Surface retenue pour la gestion : 721,14 ha

Altitudes extrêmes : 220 m – 640 m

Révision d'aménagement

SRA : ALSACE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 11 décembre 2015 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mercredi 16 décembre 2015 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 16

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Christiane SCHEPPLER, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints, MMES et MM. Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Jean-Marie GLEITZ, Corinne HOFF, Gilles ZEUGMANN, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Servais BURRUS, Pascal OSER, Estelle HADEF

Absents excusés : 3

Mme Murielle FREY qui donne procuration à M. Servais BURRUS
Mme Sabine LEISER qui donne procuration à Mme Anne Marie BELENFANT
M. Maximilien ZAEPPFEL

5 Forêt de Montagne - Approbation de l'état de révision d'aménagement pour 2016 - 2035

M. PICOT procède à la présentation de l'état de révision d'aménagement pour 2016 - 2035.

Il indique que dans le cadre de cette révision d'aménagement qui a lieu tous les 20 ans, la forêt est quadrillée par des points tous les 100 mètres (point GPS).

Une analyse complète de tous les éléments des bois et de leur régénération est dressée. Toutes les données du terrain sont ensuite collectées et analysées.

Suite à cette étude, l'ONF préconise un prélèvement global de 2 700 m³/an (ce prélèvement comprend tous les prélèvements jusqu'au plus petit bourgeon).

En réalité et pour information, c'est un volume moyen de 2300 m³ qui a été prélevé au cours de 20 dernières années.

Le taux d'accroissement de la forêt de Montagne est de 4 m³ par an et par hectare.

Selon M. PICOT, il n'est prévu de ne toucher qu'à l'accroissement de la forêt dans le programme de l'ONF.

Un des enjeux forts de ce programme est également de remplacer le sapin par des essences mieux adaptées aux évolutions climatiques, comme le pin.

Le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité

- Valide l'état de révision d'aménagement pour 2016- 2035.
- Charge le Maire de procéder à sa signature ainsi qu'à tous les documents y relatifs

Le conseil municipal se réserve le droit de revoir l'état, d'année en année, lors de la présentation annuelle. Un plan de révision sera réalisé à mi période et sera soumis au conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 21.12.2015

Le Maire
Claude HAULLER

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Claude HAULLER

Dambach-la-Ville, le 21.12.2015
Le Maire
Claude HAULLER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE- LORRAINE

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Service Régional de l'Economie Agricole et Forestière

Département : BAS-RHIN
Forêt communale de DAMBACH-LA-VILLE
Contenance cadastrale : 721,1406 ha
Surface de gestion : 721,14 ha
Révision d'aménagement
2016-2035

Arrêté d'aménagement
portant approbation du document
d'Aménagement de la forêt communale de
DAMBACH-LA-VILLE
pour la période 2016-2035

LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN

- VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Alsace, arrêté en date du 31/08/2009 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 1998 réglant l'aménagement de la forêt communale de Dambach-La-Ville pour la période 1997 – 2015 ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2015, déposée à la sous-préfecture du Bas-Rhin à Sélestat le 21 décembre 2015, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté,
- SUR proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de Dambach-La-Ville (Bas-Rhin), d'une contenance de 721,14 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 719,02 ha, actuellement composée de sapin pectiné (26 %), pin sylvestre (18 %), chêne sessile (18 %), hêtre (15 %), douglas (12,5 %), épicéa (6 %), autres feuillus (4 %) et autres résineux (0,5 %). Le reste, soit 2,12 ha, est constitué d'espaces non boisés représentés par 1,77 ha de prés et maison forestière, 0,28 ha de places de dépôt et 0,07 ha par une mare forestière.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 443,36 ha et en futaie irrégulière sur 272,44 ha soit un total de 715,8 ha. Les 5,34 ha restant sont constitués par les vides non boisables (2,12 ha) et des îlots de sénescence (3,22 ha) qui ne sont pas dédiés à la production ligneuse.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (431,93 ha), le pin sylvestre (147,02 ha), le douglas (87,20 ha), le sapin pectiné (47,65 ha), l'aulne glutineux (2,00 ha). Les autres essences, telles que le hêtre, le frêne, le bouleau, le tilleul, le tremble, le châtaignier et les érables, seront maintenues voire favorisées comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2016 – 2035) :

- La forêt sera divisée en cinq groupes de gestion :
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 23,41 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance de 418,39 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 8 ans
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 272,44 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 8 ans
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 3,22 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe de reconstitution d'une surface de 1,56 ha qui fera l'objet de plantations artificielles
- L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de Dambach-La-Ville de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en oeuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en oeuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine.

Fait à Metz, le 19 mai 2016
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,

Le chef du service régional de la forêt et du bois

Jean-François LAIGRE



PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT 4**TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN..... 7**

1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	7
1.1.1	DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	7
1.1.2	FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	8
1.1.3	LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	10
1.2	CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.2.1	DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	11
1.2.2	DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	14
1.3	ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	22
1.3.1	PRODUCTION LIGNEUSE	22
1.3.2	FONCTION ECOLOGIQUE	24
1.3.3	FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	26
1.3.4	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	28

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS.....29

2.1	SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	29
2.2	TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	30
2.2.1	TRAITEMENTS RETENUS.....	30
2.2.2	ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	30
2.3	OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	31
2.3.1	FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	31
2.3.2	FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	32
2.3.3	TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE.....	33
2.4	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	33
2.4.2	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	38
2.4.3	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES	38
2.5	PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2016 - 2035.....	38
2.5.1	PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	38
2.5.2	PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	39
2.5.3	PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE	44
2.5.4	PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	45
2.5.5	PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	52
2.5.6	PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	52
2.5.7	PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES	53
2.5.8	EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000	53
2.5.9	COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER	53

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI54

3.1	RECAPITULATIFS.....	54
B	ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS.....	55
C	RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	56
3.2	INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	57
	Liste des annexes	59

Annexe 1	60
Correspondance parcelles forestières et cadastrales	60
Annexe 2	61
Protocole d'inventaire	61
(Clé de détermination des types de peuplements).....	61
Annexe 3	68
Fiches synthétiques par groupes d'aménagement.....	68
Annexe 4	73
Données dendrométriques	73
Surface terrière par unité de gestion, par essence et catégorie de bois.....	73
Volumes moyens par unités de gestion par essence et par hectare	76
Annexe 5	77
Calculs de possibilité (Récapitulation des choix)	77
Annexe 6	79
Les cartes.....	79

Forêt communale de Dambach la Ville (721,14 ha) Présentation synthétique de l'aménagement

Le contexte

La **forêt communale de Dambach la Ville** est composée par deux entités géographiquement distinctes, la partie montagne et la partie plaine. C'est celle située en zone de montagne qui fait l'objet du présent document, la zone de plaine étant abordée dans un autre document de gestion.

En regard de l'Inventaire Forestier National, la forêt "montagne" est entièrement située dans la région des Vosges cristallines.

Elle forme les parties Nord et centrale d'un vaste massif montagneux d'environ 1700 hectares qui comprend également la forêt domaniale du Bernstein, les forêts communales de Scherwiller, Blienschwiller, Dieffenthal et quelques forêts privées en périphérie.

Ce vaste massif est situé sur le piémont des Vosges, limité à l'Est par la plaine d'Alsace et à l'Ouest par le Val de Villé. Il est découpé par de nombreuses vallées. Entre celles-ci se situent des plateaux au Nord et des crêtes au Sud. Toutes les expositions sont donc représentées, avec prédominance des expositions Nord, Nord Ouest et Sud Est.

L'altitude varie de 220 m à 640 m. L'hydrographie est peu importante.

La végétation prédominante est du type hêtraie chênaie. Néanmoins la diversité des expositions permet l'épanouissement d'autres essences telles le Sapin, l'Epicéa, le Douglas, l'Erable, le Merisier dans les zones fraîches ou le Mélèze, le Pin Sylvestre dans les espaces plus ingrats.

Majoritairement issus de granite pauvre en fer, les sols ne présentent pas des caractéristiques stationnelles exceptionnelles. Les sols, sablonneux et très filtrant, contenant peu d'argile, sont secs sur les expositions chaudes et sur les plateaux où la roche affleure. Seules les vallées possèdent un sol plus profond aux potentialités susceptibles d'obtenir une production forestière de qualité.

Globalement la forêt est bien desservie par un réseau de routes publiques, routes forestières et pistes.

Les principaux enjeux de la forêt

La forêt comporte des vides non boisables d'une superficie de 2,12 ha qui ne présentent aucun enjeu d'une manière générale.

Ces vides sont représentés par : des prés, des places de dépôt de bois, une mare.

En outre des îlots de sénescence ont été délimités car ils n'offrent aucune possibilité en regard de la production ligneuse. Par contre ils présentent l'avantage de maintenir l'aspect paysager du site. Leur surface totale s'élève à : 3,22 ha.

Après déduction de ces espaces, la surface en sylviculture est de : 715,8 ha.

Le tableau suivant résume les différents enjeux, exprimés en hectares, décelés au sein de la forêt :

Production ligneuse	Sans objet	Faible	Moyen	Fort	Total
	5 ha	85 ha	411 ha	220 ha	721 ha
Ecologique	Sans objet	Ordinaire	Reconnu	Fort	
		716 ha	5 ha		721 ha
Social	Sans objet	Local	Reconnu	Fort	
		721 ha			721 ha

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

L'équilibre faune-flore n'est pas satisfaisant mais loin d'être dramatique dans la mesure où les dégâts restent supportables, si tant est que l'on puisse admettre une perte des efforts financiers ou humains mis en œuvre pour acquérir la régénération (dégâts sur les regarnis de régénération naturelle notamment). Une augmentation de ces déprédations serait préjudiciable à la régénération du Chêne. En tout état de cause il n'est pas exclu que la difficulté d'obtenir de meilleures régénérations ne soit déjà provoquée par la pression du gibier. Des installations d'enclos exclos seront mises en place dans les zones ad hoc afin de vérifier cette hypothèse.

Le cerf n'est que de passage mais il provoque des dégâts d'écorçage dans les jeunes peuplements.

Le Sapin semble se régénérer peu facilement compte tenu de l'appétence qu'il présente pour le gibier. Cela n'apparaît pas problématique dans la mesure où il n'est pas souhaitable que cette essence se substitue à l'essence objectif que constitue le Chêne. Son maintien dans les zones les plus encaissées et fraîches demeure néanmoins possible.

Le précédent document d'aménagement, dont la période d'application s'étalait de 1997 à 2015, traitait la forêt en une seule série de production "montagne", en opposition avec la série "plaine" qui fait l'objet d'un autre document. La méthode d'aménagement proposée était celle de la futaie régulière à groupe de régénération élargi.

Le volume présumé réalisable (m^3 aménagement) était fixé à 1800 m^3 pour tous les groupes confondus. Durant les cinq dernières années le volume réalisé s'est élevé à 2435 m^3 .

Sur la durée totale d'aménagement il a été exploité 1860 m^3 , dont 38% de produits accidentels. La tempête de 1999 et ses conséquences (attaques de scolytes), a provoqué l'exploitation de 7400 m^3 de chablis (entre 2000 et 2003).

La surface à régénérer prévue était de $47,5 \text{ ha}$ au sein d'un groupe de régénération élargi de $111,88 \text{ ha}$. La surface réellement acquise s'élève à un peu plus d'un tiers de la surface souhaitée (17 ha).

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

L'axe principal développé dans le futur document d'aménagement concerne le renouvellement de la forêt abordé par un mode de traitement différent de celui retenu lors de la précédente période d'aménagement.

En effet, la forte représentativité des peuplements en croissance active ainsi qu'un manque de bois mûrs idéalement réparti trahit une relative jeunesse de la forêt. Un traitement irrégulier a donc été adopté sur la partie de forêt qui renferme des gros bois de manière à envisager l'installation de régénération.

Le principe selon lequel des trouées dues à des chablis pouvaient faire l'objet d'un renouvellement avait déjà été adopté lors de l'ancienne période d'aménagement. C'est ce qui a permis l'acquisition des surfaces régénérées.

Les autres aspects de la forêt, tels l'accueil du public, la protection des paysages ainsi que l'équilibre forêt gibier, objectif à poursuivre, sont abordés de manière identique à l'ancien document d'aménagement.

Les essences objectif principales restent le Chêne, le Pin Sylvestre, le Hêtre et le Douglas avec une prépondérance de l'une ou l'autre selon les potentialités réelles du terrain. Ces orientations théoriques, en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, prônent l'adéquation entre les potentialités des stations et les essences. La forêt, bien que située en zone collinéenne, renferme des zones de confinement où le Sapin s'épanouit correctement, jusqu'à un diamètre d'exploitabilité prompt à le rendre commercialement valable. Il est donc possible de le maintenir sur ces surfaces qui possèdent un faciès de moyenne montagne. Cependant il ne faut pas perdre de vue que son installation dans les zones plus sèches, qu'il supporte dans son jeune âge, n'est pas souhaitable de façon pérenne. En regard des

changements climatiques annoncés, cette essence ne peut être viable à très long terme dans une telle situation topographique.

Cet aménagement prévoit de récolter 2700 m³ par an (volume aménagement) sur la surface en sylviculture soit 4 m³ /ha/an. C'est à peine plus que le volume moyen prélevé durant les cinq dernières années de l'aménagement passé.

Les dépenses globales prévues sont à la hausse par rapport à la précédente période. Certes il est accordé davantage d'efforts pour la sylviculture mais les frais d'exploitation sont augmentés également compte tenu du volume supplémentaire exploité.

Néanmoins les recettes restent tout à fait correctes malgré des investissements dont le but est de permettre une gestion à long terme de la forêt. En outre il est primordial qu'elle ne subisse pas de sacrifice d'exploitabilité, c'est-à-dire que les bois puissent arriver à leur complète maturité avant d'être exploités.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt est propriété de la commune du même nom.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Commune
Nom de l'aménagement	DAMBACH LA VILLE
Départements de situation	67
N° ONF de la région nationale IFN de référence	425 – Vosges cristallines
SRA de référence	Alsace

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
67 (Bas-Rhin)	Dambach la Ville	720 ha 98 a 47 ca
	Saint Pierre Bois	15 a 59 ca

La parcelle cadastrale située sur le ban communal de Saint Pierre Bois est une place de dépôt, donc hors surface en sylviculture.

Une carte de situation est consultable en annexe 6.

- **Période d'application de l'aménagement**

Elle s'étale de 2016 à 2035.

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Dambach la Ville "Montagne"	F08430F	721,1406 ha	30/06/1998	1997	2015

La partie "plaine" a fait l'objet d'une révision d'aménagement valable pour la période 2003 à 2022.

- **Carte de situation de la forêt**

La carte de situation figure en annexe 6.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	721ha 14 a 06 ca
Surface retenue pour la gestion	721,14 ha
Surface boisée en début d'aménagement	719,02 ha
Surface en sylviculture de production	715,8 ha

La surface retenue pour la gestion est la surface cadastrale arrondie à l'are près.

La surface boisée correspond à l'ensemble des surfaces avec des peuplements mais également les vides à boiser.

Les vides non boisables, de type prairie, aménagement touristiques, périmètres immédiats de captage d'eau, etc... en sont exclus.

Pour cette forêt ils représentent une surface totale de : 2,12 ha dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	Surface (ha)	Nature
19	0,32	Prés
25	0,07	Mare
27	0,12	Place de dépôt
30	1,45	MF Willerpfad et prés
32	0,16	Place de dépôt
Total	2,12	

La surface en sylviculture est constituée par les zones où se dérouleront des opérations sylvicoles.

Les surfaces classées en îlots de sénescence sont exclues de la surface en sylviculture. Elles représentent dans le cas présent 3,22 ha. Ces zones se situent essentiellement à proximité du château du Bernstein, parcelles 36 et 37, en situation de crête où la production ligneuse est très limitée et l'impact paysager important ainsi que dans la parcelle 6.

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 1. Certaines parcelles cadastrales contiennent souvent plusieurs parcelles forestières. La contenance de celles-ci a été estimée selon leur emprise géographique mesurée avec le SIG.

- **Etat des lieux**

Par rapport à l'ancien document d'aménagement, on constate une légère augmentation de quelques ares de la surface de la forêt. En effet, lors de la rédaction du précédent document, une révision cadastrale était en cours et n'a pu être prise en compte. Par ailleurs d'autres parcelles cadastrales ont été ajoutées à l'enveloppe forestière au niveau des parcelles 25, 27 et 32. Elles constituent des places de dépôt de bois ainsi qu'une mare qui présente un intérêt écologique.

La délimitation générale de la forêt est faite par des bornes. Dans l'ensemble l'état des limites est satisfaisant. Un procès verbal de leur situation a été débuté mais a dû être

suspendu compte tenu de la vacance de postes empêchant le responsable de la forêt de poursuivre l'opération. Ce travail sera terminé dès le début de l'aménagement.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Forêt communale de Dambach la Ville	2012	Triage du Willerpfad

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt communale de Dambach la Ville appartient à la ville du même nom depuis des temps immémoriaux.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire, dans son ensemble, apporte satisfaction. Néanmoins quelques modifications ont été apportées afin que certaines limites de parcelles puissent se fondre avec les chemins forestiers (notamment pour les parcelles 18, 19 et 21). Ces modifications apportent également une cohérence dans les traitements sylvicoles qui pouvaient parfois apparaître disparates d'une parcelle à une autre.

Un rafraîchissement des marques sera à envisager avant les passages en coupe des parcelles.

- **Concessions**

Il existe plusieurs concessions, résumées ci-dessous, pour un montant global de :
280 €.

Type	Période	Bénéficiaire	Montant (€)
Raccordement captage d'eau	2012 - 2020	Particulier	80
Concession chalet	2012 - 2020	Club vosgien	Gratuit
Emprise conduite d'eau (parcelles 2 et 3)	2013 - 2022	SDEA	200
Sport (rocher escalade Falkenstein)	2013 - 2022	Fédération française d'escalade	Gratuit

Les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	5	85	411	220	721
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		716	5		721
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		721			721
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	721				721

La ventilation des différents enjeux en ce qui concerne la production ligneuse est établie sur la base de la fertilité des unités stationnelles.

Dans le cas présent la potentialité est plutôt moyenne sur la majeure partie de la forêt compte tenu de la nature des sols qui possèdent peu de réserve en eau. Les potentialités les plus fortes, limitées à moins d'un tiers de la surface totale de la forêt, se trouvent en zones de bas de pente où les sols sont plus profonds et frais. Les situations de crête, où les rochers affleurent, ne présentent que peu d'intérêt en regard de la production forestière. Elles offrent par contre un intérêt certain pour la protection et le maintien du paysage.

Les zones sans enjeu de production sont constituées soit par des vides non boisables soit par des sols plus ingrats d'une nature qui ne permet pas une culture forestière de qualité. Certaines de celles-ci ont été classées en îlots de sénescence (parcelles au Sud du château de Bernstein notamment).

Sur le plan écologique la forêt ne renferme aucun statut particulier tel que ZNIEFF, ZPS ou ZICO.

Les ripisylves (2 ha) et les îlots de sénescence (3 ha) constituent un enjeu reconnu.

L'aspect social de cette forêt est principalement axé sur le tourisme et la randonnée. L'attrait principal est fourni par le château du Bernstein en forêt domaniale voisine du même nom. La forêt de Dambach la Ville bénéficie naturellement du flot de randonneurs et de touristes qui se rendent sur ce site.

La forêt est concernée par le statut de site inscrit "Massif des Vosges" pour une surface de 704 ha.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

La carte des enjeux figure en annexe 6.

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore	250 ha	Déséquilibre partiel – concerne surtout les essences précieuses ainsi qu'essences non en station
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	250 ha	Epicéa et sapin en zone collinéenne
- Autres (préciser)		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		Château du Bernstein
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pastoralisme		
- Pratique de l'affouage		
- Contrats Fonds Forestier National en cours		
- Dispositifs de recherche		

La surface des essences non adaptées au changement climatique est estimée en fonction du couvert qu'elle représente suite à l'inventaire typologique réalisé.

L'Epicéa et le Sapin occupent des zones où ils courent un risque de dépérissement. Cette surface représente environ un tiers de la forêt.

Le château de Bernstein, situé dans la forêt domaniale limitrophe du même nom, se trouve à moins de 500 mètres des parcelles 16, 17, 41 et 44 de la forêt communale. Il sera donc essentiel de tenir compte de la visibilité de ce monument depuis ces parcelles.

- **Démarches de territoires**

La forêt n'est concernée par aucune intercommunalité, charte forestière de territoires, charte de pays ou encore charte de PNR.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Pour la topographie générale on se référera utilement à la carte d'aménagement en annexe n°6.

La forêt fait partie d'un grand massif montagneux d'environ 1700 ha qui comprend la forêt domaniale du Bernstein, les forêts communales de Blienschwiller, Scherwiller, Dieffenthal, et quelques forêts particulières en périphérie.

Ce massif est situé sur le piémont des Vosges, limité à l'Est par la plaine d'Alsace et à l'Ouest par le Val de Villé. Il est découpé par de nombreuses vallées d'entre lesquelles se trouvent des plateaux parfois assez étendus au Nord ainsi que des crêtes au Sud.

Toutes les expositions se trouvent donc représentées, avec prédominance des expositions Nord, Nord-Ouest et Sud-Est.

L'altitude varie de 220 m à 640 m, avec une moyenne de 430 m.

Les ruisseaux sont peu importants, souvent asséchés pendant la période estivale. Ils s'écoulent dans deux directions :

- le Giessen (rivière du Val de Villé), au Sud
- la plaine du Rhin à l'Est.

B - Conditions stationnelles

• Climat

Le climat est intermédiaire entre celui de la Plaine d'Alsace, sec au Sud, et plus humide vers le Nord, et celui des Vosges caractérisé par une prédominance des vents d'Ouest et des précipitations d'hiver.

Une station de relevés météorologiques est située à proximité de la forêt de Barr, à une dizaine de kilomètres.

La pluviométrie est assez fluctuante, d'une moyenne annuelle de l'ordre de 700 mm, le minimum étant de 600 mm et le maximum de 800 mm

Les températures moyennes annuelles se situent entre 7° et 9°C. Le phénomène typique de la région Alsace d'inversion des températures plonge la plaine dans un brouillard froid et humide alors qu'un temps ensoleillé s'installe sur l'ensemble du massif montagneux.

Les gelées sont fréquentes et souvent tardives, occasionnant des dégâts aux floraisons et aux jeunes pousses.

Les vents soufflent de l'Ouest, la forêt étant située sur un chaînon qui fait barrage au Val de Villé.

D'une façon générale, le climat reste néanmoins favorable à la végétation forestière sur l'ensemble de la surface de la forêt.

Les décisions prises dans le cadre de ce document d'aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques. Par conséquent les choix, en ce qui concerne les essences adaptées ainsi que les critères d'exploitabilité et la sylviculture, sont effectués avec discernement.

• Géologie

La forêt étant située dans la région des Vosges cristallines, la quasi-totalité de la surface repose sur une formation géologique constituée de granite porphyroïde, plus souvent dénommé "granite à deux micas de Dambach – Scherwiller". C'est un granite alcalin, qui renferme une grande quantité de quartz, pauvre en fer et en magnésium.

Les formations métamorphiques de Villé (Schistes) occupent de petites surfaces en bordure Nord du massif.

L'ensemble de ces formations géologiques donne naissance, pour le granite, à des sols sablonneux, à gros éléments, contenant une faible proportion d'argile. En général c'est un sol pauvre, filtrant, sec aux expositions chaudes ou encore sur les plateaux où la roche affleure.

Dans les vallées, le sol est plus profond. Sensible à la podzolisation, l'enrésinement excessif engendrerait une acidification peu souhaitable. Il faudra donc privilégier le mélange d'essences.

Pour les rares schistes, ils fourniront des sols bruns acides ou à mull.

- **Unités stationnelles**

Les caractéristiques détaillées des stations forestières inventoriées se trouvent dans le guide :

"Le choix des essences forestières dans les Vosges alsaciennes" pour l'ensemble de la forêt qui se trouve dans l'espace collinéen.

L'inventaire statistique a été réalisé à raison d'un point par hectare alors que dans le précédent document seuls 70 % de la surface avait fait l'objet d'un inventaire.

Unité stationnelle		Surface		Potentialités Précautions de gestion			Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Potentialité	Intérêt écologique	Sensibilité sols au tassement	Essences concernées
VA J	Chênaie hêtraie peu acide	269,88	37,5%	Moyenne		Moyenne	Sapin Epicéa
VA I	Chênaie charmaie assez riche	188,41	26,2%	Forte		Moyenne	Sapin Epicéa
VA K	Chênaie hêtraie acide	126,29	17,6%	Moyenne		Moyenne	Sapin Epicéa
VA L	Chênaie très acide	62,12	8,6%	Faible		Moyenne	Sapin Epicéa
VA M	Chênaie très acide sur sol superficiel	19,35	2,7%	Faible	oui	Moyenne	Sapin Epicéa
VA G	Chênaie charmaie riche	11,20	1,6%	Forte	oui	Forte	Sapin Epicéa
VA A	Aulnaie frênaie humide de vallon	2,04	0,3%	Faible	oui	Très forte	
VA 11	Hêtraie sapinière	21,39	3,0%	Forte		Faible	
VA 12	Hêtraie sapinière acide	15,28	2,1%	Moyenne		Faible	
VA 13	Hêtraie sapinière très acide	3,06	0,4%	Faible	oui	Faible	
	Total	719,02	100%				

Le trait dominant de cette forêt est la chênaie hêtraie. Les potentialités apparaissent bonnes mais ne sont pas exceptionnelles.

Bien que la forêt soit située dans l'espace collinéen, certaines zones de confinement possèdent les caractéristiques de stations de montagne dans lesquelles le Sapin peut s'épanouir correctement et fournir des produits de qualité.

La cartographie de ces stations est bâtie à partir du guide régional cité ci-dessus. Le tableau suivant présente les correspondances entre ce guide et le SRA.

Unité stationnelle SRA	%	Surface (ha)	Guides Vosges alsaciennes
Hêtraie chênaie	65%	469,49	VA G - Chênaie-charmaie riche
			VA I - Chênaie-Charmaie assez riche
			VA J - Chênaie-hêtraie peu acide
Hêtraie chênaie acidiphile	17,6%	126,29	VA K - Chênaie-hêtraie acide
Chênaie acidiphile	9%	62,12	VA L - Chênaie très acide
Hêtraie sapinière acide	5%	36,67	VA 11 - Hêtraie sapinière
			VA 12 - Hêtraie sapinière acide
Pineraie	3%	19,35	VA M - Chênaie très acide sur sol superficiel
Hêtraie sapinière très acide	0,4%	3,06	VA 13 - Hêtraie sapinière très acide
Aulnaie frênaie	0,3%	2,04	VA A - Aulnaie-frênaie humide de vallon
Total	100%	719,02	

- **Carte des unités stationnelles**

La carte des stations figure en annexe 6.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La description des peuplements forestiers a été réalisée à l'aide de la typologie des peuplements forestiers du massif vosgien à laquelle on se référera pour les principales caractéristiques de chaque type. L'inventaire statistique comportait un point par hectare.

Les types de peuplements rencontrés sont listés dans le tableau ci-dessous et ont été définis à partir de la clé de détermination jointe en annexe 2.

Qualité des bois :

La qualité des bois offerte est moyenne, tant au niveau des résineux que des feuillus sur l'ensemble de la forêt. Occasionnellement il peut y avoir un Chêne ou un Erable d'une bonne qualité mais la quantité de gros bois mûrs reste très limitée.

La quantité de bois de chauffage vendu sur pied est importante.

Etat sanitaire des peuplements et menaces liées :

Globalement l'état sanitaire des peuplements est satisfaisant.

La proportion d'épicéa a quelque peu diminué avec les attaques de scolytes de ces dernières années (12 % au lieu de 15 % auparavant) survenues consécutivement à la tempête de 1999. Bien que les attaques soient revenues à leur point le plus bas, c'est une essence qui demeure sensible à cette menace.

◆ **Essences présentes** (en % de surface terrière sauf non pré comptables en % de couvert)

Sur l'ensemble de la surface boisée, la répartition des essences est la suivante :

Essences	Surface estimée(ha)	% estimé de la surface en début d'aménagement(*)
Sapin pectiné	184,55	26%
Pin sylvestre	131,53	18%
Chêne sessile	130,25	18%
Hêtre	106,02	15%
Douglas	91,1	12,5%
Epicéa	43,29	6%
Feuillus divers	29,28	4%
Résineux divers	3,00	0,5%
Total	719,02	100%

(*) estimée en % de la surface terrière sauf pour la régénération exprimée en % de couvert

Le Sapin affiche un taux de représentation élevé malgré la situation en zone collinéenne. La topographie offre des zones de confinement assez fraîches dans lesquelles il trouve de bonnes conditions à son installation. Lorsqu'il n'est pas l'essence principale, il représente souvent l'essence d'accompagnement, en sous-étage avec le Chêne par exemple.

Le Chêne est plutôt présent dans les situations plus sèches.

Le Pin sylvestre apparaît dans tous les cas de figure sur les versants plus chauds et les sols plus superficiels.

Le Hêtre constitue l'essence associée au Chêne dans la Hêtraie chênaie.

Le Douglas offre de très bonnes potentialités dans cette forêt où son installation a été pratiquée de façon subtile, en mélange avec les autres essences. Les surfaces trop importante de plantations ont été évitées.

Le Mélèze, introduit par plantation, est l'essence la plus représentée parmi les résineux divers qui comportent aussi du Pin Weymouth, du Pin Noir et du Pin Laricio,

Les feuillus divers sont composés par les essences suivantes : Erables, Frêne, Merisier, Bouleau, Aulne, Charme, Châtaignier, Tilleul, Robinier,

◆ Répartition des types de peuplement

Type de peuplement	Surface	% du type
R - régénération semis à gaulis	5,09	1%
G - gaulis à bas perchis	24,44	3%
11 - à petits bois (et perches)	27,50	4%
12 - à petits bois avec bois moyens	72,31	10%
21 - à bois moyens avec petits bois	139,53	19%
22 - à bois moyens	217,95	30%
23 - à bois moyens avec gros bois	62,12	9%
31 - à gros bois avec petits bois	4,07	0,5%
32 - à gros bois avec bois moyens	26,48	4%
33 - à gros bois	3,06	0,5%
44 - à bois moyens et gros bois	18,33	2,5%
50 - irrégulier déficitaire en gros bois	41,76	6%
51 - irrégulier à petits bois	13,24	2%
52 - irrégulier à bois moyens	35,65	5%
53 - irrégulier à gros bois	4,07	0,5%
54 - irrégulier à bois moyens et gros bois	10,18	1,4%
55 - irrégulier type	4,07	0,5%
C1 - peuplements clairs à petits bois	1,02	0,1%
C2 - peuplements clairs à bois moyens	8,15	1%
Total	719,02	100%

La forêt se caractérise par une prédominance des peuplements en croissance active (11 - 12 - 21 - 22) auxquels on peut rajouter les irréguliers à dominante de petits bois et bois moyens (50, 51 et 52), l'ensemble constituant 76 % de la forêt.

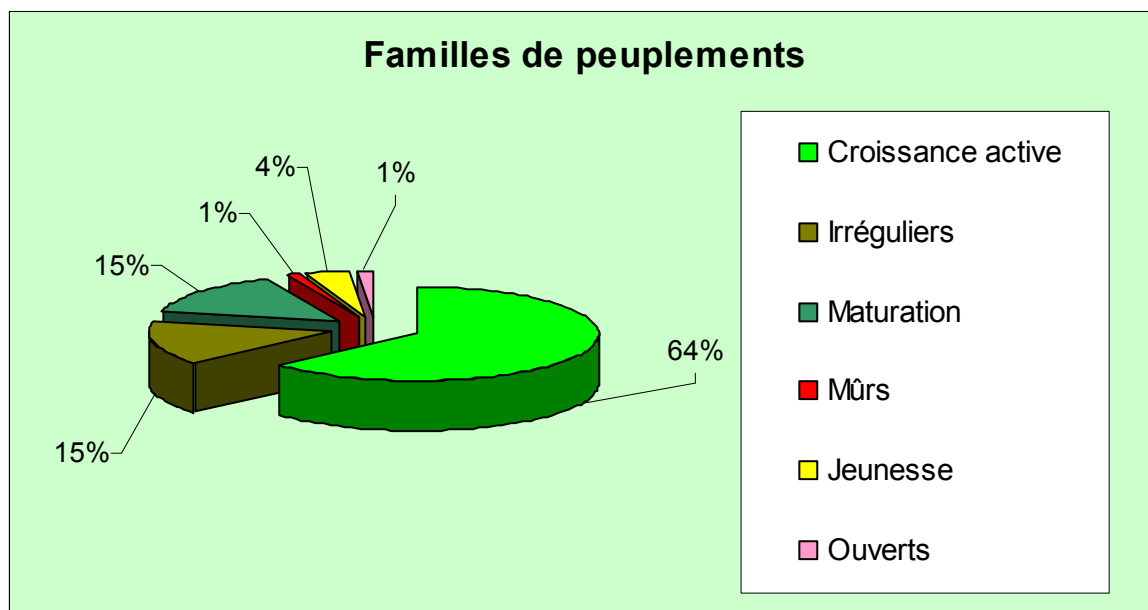
La famille des bois en maturation (23 - 32 - 44) n'affiche pas un taux très élevé puisqu'elle ne représente que 15,5 % sur l'ensemble de la forêt. C'est le Sapin qui est l'essence la plus présente dans cette catégorie.

Les bois mûrs (31 - 33), correspondant aux gros bois, renfermés aussi dans les types irréguliers 53 et 54, sont pratiquement inexistantes. Le taux de cette catégorie n'arrive qu'à 2,9 % de la surface de la forêt. La disponibilité pour la régénération pour un traitement en futaie régulière est donc très réduite, voire inexistante.

La catégorie des types irréguliers n'a qu'une valeur symbolique avec 0,5 % de présence sur l'ensemble de la forêt.

La quantité des types de peuplements de jeunesse (R - G) est très faible également car il ne s'élève qu'à 4 % dont seulement 1 % dans la classe R (semis gaulis). Le renouvellement des peuplements a donc été minime durant la période passée.

Les peuplements de type ouvert suite à des chablis (vent ou attaque de scolytes) sont peu présents avec un taux de 1,1 %.



Il apparaît clairement que ce sont les bois en croissance active qui prédominent au sein de la forêt. Les bois mûrs sont malheureusement trop faiblement représentés pour envisager un groupe de régénération susceptible d'assurer le renouvellement de la forêt dans de bonnes conditions.

La carte des types de peuplements figure en annexe 6.

◆ **Répartition des essences principales forestières** (en % de surface terrière sauf non pré comptables en % de couvert)

Familles de peuplements	Essences principales								Total (%)	Total (ha)
	Feuillus divers	Chêne sessile	Douglas	Epicéa	Hêtre	Résineux divers	Pin Sylvestre	Sapin pectiné		
Jeunesse	1%	0,5%	0,5%		1%		1%		4%	29,53
Peuplements en croissance active	1%	12%	9%	6%	5%		16%	15%	64%	457,28
Peuplements en maturation	1%	3,5%	1%		3,5%			6%	15%	106,94
Peuplements mûrs					1%				1%	108,97
Peuplements irréguliers		2%	2%	1%	3%		2,0%	5%	15%	7,13
Peuplements ouverts		1%							1%	9,17
Total %	3%	18,5%	13%	7%	13,0%	0%	20%	26%	100%	
Total surface (ha)	18,33	130,36	96,75	47,87	91,66	2,04	143,60	188,41		719,02

(*) Les feuillus divers : Bouleau, Aulne, Frêne, Erables, Charme

La forêt se caractérise par :

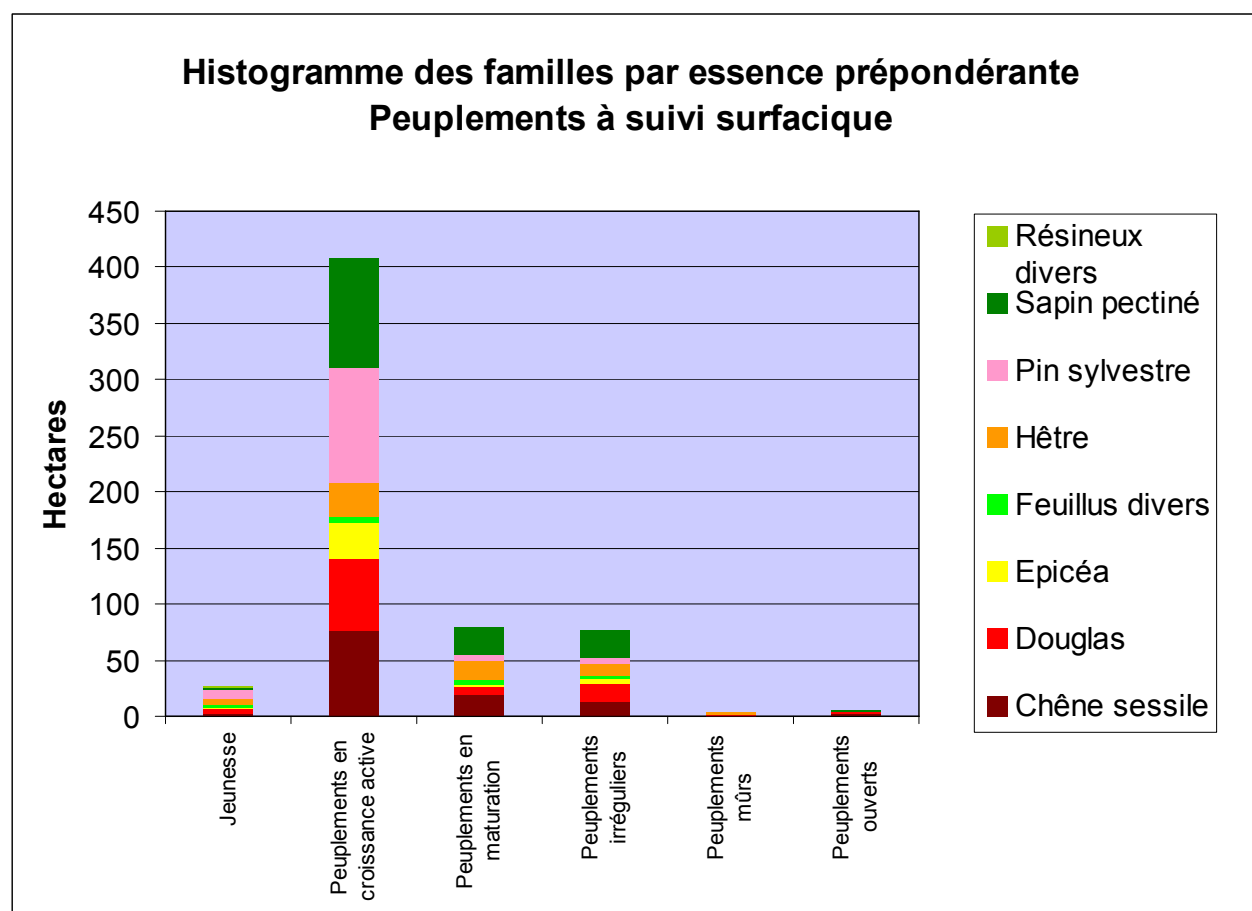
- une bonne représentativité du Sapin, notamment dans les peuplements à croissance active, mais avec un taux inexistant en jeunesse. Cette situation peut traduire une difficulté de cette essence à se régénérer mais aussi démontrer sa vulnérabilité face à l'abroustissement par le gibier.

- les peuplements en croissance active sont les plus représentés. Après le Sapin c'est le Pin sylvestre qui affiche le taux le plus élevé dans cette catégorie.

- Les peuplements de jeunesse comporte aussi une forte proportion de Douglas qui correspond aux plantations effectuées avec cette essence.

◆ **Histogramme des classes d'âge par essence** (peuplements à suivi surfacique)

La notion d'âge n'étant pas systématiquement en rapport avec le diamètre des tiges, c'est la famille de peuplement propre à chaque typologie qui est présentée, plus représentative de l'état de maturité du peuplement.



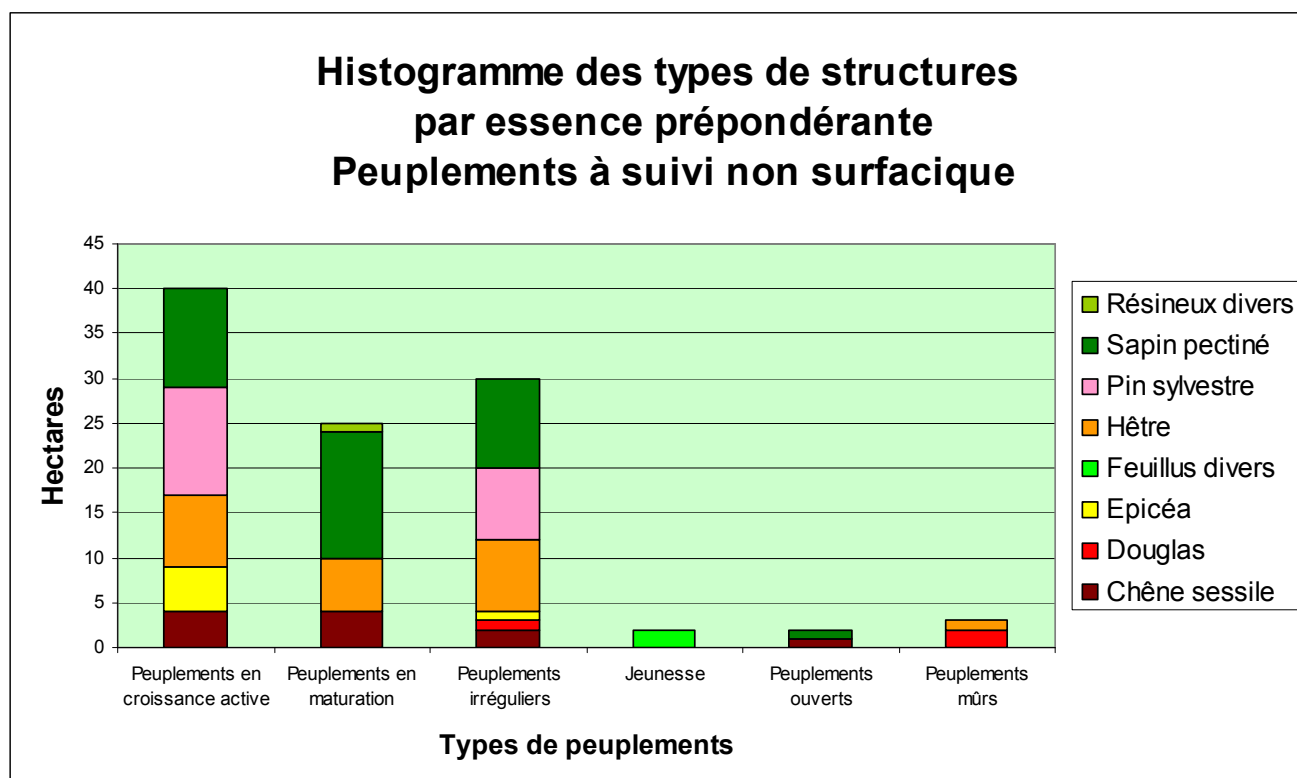
La famille des peuplements en croissance active est tout à fait majoritaire, témoin d'une forêt rajeunie, alors que les bois mûrs sont très en dessous du seuil qui permettrait un renouvellement dans le cadre d'un traitement en futaie régulière.

◆ **Histogramme des types de structures** (peuplements à suivi non surfacique)

La forêt sera concernée par un traitement irrégulier sur une surface de 272,44 ha soit près d'un tiers de sa surface totale. Le graphique ci-après montre les différents types de peuplements présents dans ce mode de traitement retenu pour l'avenir.

Dans l'état actuel des choses ce groupe ne possède pas encore toutes les caractéristiques théoriques du traitement irrégulier en ce qui concerne la répartition des catégories de bois.

Ces premiers éléments visibles sur le graphique ci-après quant à la composition des peuplements permettront d'envisager les actions pour atteindre à très long terme une structure irrégulière.



◆ Cartographie

Les cartes des essences, des types de peuplement et de la surface terrière sont jointes en annexe 6.

B - Etat du renouvellement

◆ Renouvellement présent dans la forêt : traitement à suivi surfacique

Précisions sur l'état du renouvellement :

Type de peuplement	Surface en sylviculture (ha)	%
R - régénération semis à gaulis	5,1	0,7 %
G - gaulis à bas perchis	24,4	3,4 %

Le taux de jeunesse estimé par l'inventaire typologique ne s'élève qu'à 4 % de la surface de la forêt dont seulement moins de 1 % concerne la catégorie "semis à gaulis".

Sur la surface estimée à 29,5 ha, la composition de ces jeunes peuplements est résumée dans le tableau suivant :

Essence	semis 0 à 0,5 m	fourré 0,5 à 3 m	gaulis 3 m et +	Total
Pin Sylvestre	0%	0%	24%	24%
Hêtre	3%	3%	14%	20%
Autres feuillus	0%	0%	16%	16%
Douglas	3%	3%	9%	15%
Chêne sessile	2%	2%	8%	12%
Sapin pectiné	0%	0%	9%	9%
Autres résineux	0%	0%	2%	2%
Epicéa	0%	0%	2%	2%
Total	8%	8%	84%	100%

La proportion du Douglas est globalement assez élevée compte tenu des nombreuses plantations effectuées avec cette essence. Néanmoins on constate que des semis s'installent désormais naturellement.

Le Hêtre affiche une proportion assez conséquente compte tenu de sa plus faible représentativité sur l'ensemble de la forêt comparativement au Chêne.

La surface globale estimée de jeunesse présente ne concerne pas que l'ancien groupe de régénération, qui est abordé ci-après, mais l'ensemble de la forêt. Des surfaces régénérées antérieurement peuvent donc avoir été comptabilisées.

- Bilan du groupe de régénération passé**

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	47,5 ha
Surface effectivement régénérée	17,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	1,56 ha

Pour le groupe de régénération passé, le premier tableau ci dessous fournit le détail par classes de la régénération, quelque soit l'avancement de la récolte du peuplement adulte,

Le second tableau fournit l'avancement par rapport à la récolte du peuplement adulte ainsi que la surface acquise (>3m)

Stock de régénération par essences						Observations
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée sans semis ou avec semis < 0,5m)	Dont Cl.1 (entamée avec semis < 0,5m)	Classe 2 (installée) régénération de 0,5 à 3 m ou plantation de plus de 1 an	Classe 3 (acquise) régénération sup. à 3 m ou plantation de plus de 1 an	
	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	
Hêtre	19,83	23,93	4,58	1,36	5,25	
Pin sylvestre		1,10		0,42	8,24	
Sapin	35,54				1,43	
Chêne sessile	13,18	4,81	0,36		0,2	
Mélèze					0,45	

Stock de régénération par essences						Observations
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée sans semis ou avec semis < 0,5m)	Dont Cl.1 (entamée avec semis < 0,5m)	Classe 2 (installée) régénération de 0,5 à 3 m ou plantation de plus de 1 an	Classe 3 (acquise) régénération sup. à 3 m ou plantation de plus de 1 an	
	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	
Erables					0,66	
Douglas					0,37	
Epicéa					0,4	
Total	68,55	28,74	4,94	1,78	17,00	

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface* (ha)	Observations (détail par UG)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	10,56	Parcelles 1 – 3 – 13 – 20 – 21 – 22 -32 – 35 – 37 - 42
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	32,77	Parcelles 19 – 20 – 21 – 22 – 30 - 37
Surface cumulée des unités de gestion non entamées en régénération	68,55	Parcelles 4 – 5 – 8 – 31 -32 – 35 38 – 41 - 42
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	4,19	Parcelle 11 – 12 – 15 - 23
Surface acquise en régénération (> 3m) au cours de l'aménagement passé	17	

* surface en sylviculture

La surface de régénération acquise au cours de cette dernière période d'aménagement n'est pas satisfaisante car elle ne représente qu'un peu plus d'un tiers de la surface envisagée.

Il faut noter que le groupe de régénération retenu comportait beaucoup de bois qui n'avaient pas atteint le diamètre d'exploitabilité. Leur renouvellement ne présentait pas d'urgence et pouvait même induire un sacrifice qui n'était pas souhaitable. C'est la raison pour laquelle certaines parcelles classées précédemment en régénération ont rejoint aujourd'hui le groupe d'amélioration. Les types de peuplements qui les composent appartiennent davantage à la famille de bois moyens en maturation qu'à celle des bois mûrs.

Les surfaces régénérées sont issues, pour une grande part, de l'opportunité fournie par des trouées de chablis. Des compléments ont été effectués dans certains cas afin d'apporter une diversité d'essences intéressante, notamment par l'installation de Mélèze.

Les unités de gestion qui étaient en cours de régénération vont fournir incessamment des surfaces régénérées supplémentaires parce que le volume restant sur pied est faible.

D'autres parcelles présentent aujourd'hui des surfaces terrières trop élevées pour les considérer comme "ouvertes". Elles rejoindront donc le futur groupe traité en irrégulier.

◆ Renouvellement présent dans la forêt : traitement à suivi non surfacique

Un traitement irrégulier est adopté dans certaines zones du massif pour quelques parcelles particulièrement propices à ce type de traitement. D'une part les structures observées sont déjà irrégularisées (présence de quelques gros bois) et d'autre part l'aspect paysager de ces zones présente un intérêt par la présence de deux routes départementales. En outre un renouvellement des peuplements a été effectué au sein de ces parcelles qui ne pourraient bénéficier d'un classement en régénération sur l'ensemble de leur surface. En

effet leurs caractéristiques dendrométriques montraient un taux de gros bois insuffisant pour justifier un traitement régulier.

C - Inventaires réalisés

Un inventaire relascopique a été réalisé sur l'ensemble de la forêt en 2013 à raison d'un point à l'hectare suivant le protocole joint en annexe. Les données générales, pour la surface en sylviculture, sont les suivantes :

	Surface	G moy. (m ²)	Erreur absolue	Effectif (nombre pixel)	Volume moy. (m ³ /ha)
Forêt	715,80 ha	26,3	+/- 0,76	702	264

Les résultats obtenus sont à considérer avec une erreur de l'ordre de + ou – 4,5 %.

◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Les volumes sont calculés à partir du tarif Algan 10 pour les feuillus et les résineux.

Essences principales	Surface terrière (G)		G PB		G BM		G GB		Dont TGB		Volume bois fort	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³	%
Chêne sessile	4,57	17%	0,92	14%	3,12	19%	0,53	18%	0,01	12,5%	47	19%
Sapin pectiné	6,97	27%	1,52	23%	4,52	28%	0,93	29%	0,01	12,5%	71	27%
Pin sylvestre	5,01	19%	1,09	16%	3,59	22%	0,33	10%	0,01	12,5%	51	19%
Hêtre	3,40	13%	0,85	13%	1,87	11%	0,68	21%	0,01	12,5%	35	13%
Epicéa	1,54	6%	0,83	12%	0,64	4%	0,07	2%	0	0%	14	5%
Douglas	3,92	15%	1,14	17%	2,24	14%	0,54	17%	0,04	50%	39	15%
Résineux divers	0,09	0%	0,04	1%	0,04	0%	0,01	0%	0	0%	1	0%
Feuillus divers	0,76	3%	0,29	4%	0,37	2%	0,10	3%	0	0%	6	2%
Total	26,26	100%	6,68	100%	16,39	100%	3,19	100%	0,08	100%	264	100%

Deux tableaux en annexe 4 fournissent :

- la surface terrière par essence et catégorie de bois par UG
- les volumes par essence par hectare par UG

◆ Répartition des relevés en % par classes de G et groupe d'essences

Peuplements	Essences prépondérantes	Classes de surface terrière								Total
		0 à 9	10 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 49	50 et +	
Peuplements à dominante de petits bois (11-12)	Chênes		0,4%	0,1%	0,1%	0,4%				1,1%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)		0,1%					0,1%		0,3%
	Hêtre		0,6%	0,1%	0,3%	0,1%				1,1%
	Pin sylvestre et mélèzes		0,4%	0,4%	0,7%	0,7%	0,4%	0,4%		3,1%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)		2,0%	2,0%	1,4%	1,1%	0,7%	0,7%	0,3%	8,2%
Autres peuplements	Chênes	1,0%	2,3%	4,0%	5,1%	3,4%	0,8%	0,4%		17,0%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	1,0%	0,4%	0,6%	0,1%	0,1%				2,3%
	Hêtre	0,7%	2,1%	4,4%	2,8%	0,8%	0,7%			11,6%
	Pin sylvestre et mélèzes	1,3%	1,3%	2,1%	5,2%	4,2%	1,7%	1,1%	0,1%	17,1%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)	1,4%	6,1%	6,1%	6,8%	8,5%	4,0%	4,7%	0,6%	38,1%
Total %		5,4%	15,7%	19,8%	22,7%	19,5%	8,4%	7,5%	1,0%	100%

Le grisé foncé correspond à des peuplements avec une surface terrière correcte. A droite de ces cases, les peuplements sont surcapitalisés. A gauche, le gris clair correspond à des peuplements corrects en haut de fourchette et sous capitalisés en bas de fourchette. Plus à gauche, les cases correspondent à des peuplements sous-capitalisés ou par nature sans capital (jeunesse, vides).

Dans le cas présent, 30 % des relevés possèdent une surface terrière correcte, alors que 8 % affichent une surface terrière correcte en haut de fourchette mais se trouvent sous capitalisés en bas de fourchette.

Les peuplements sous capitalisés ou par nature sans capital (jeunesse, peuplements ouverts) représentent 30 %.

La proportion restante comporte 32 % de relevés dont les peuplements sont surcapitalisés. Ils proviennent essentiellement de l'ancien groupe de régénération qui n'a pratiquement pas été entamé.

La carte des surfaces terrières figure en Annexe 6.

◆ Tableau des surfaces portant des peuplements de chêne de qualité élevée

Cette forêt ne comporte pas de chêne de qualité bien que cette essence soit fortement représentée.

Unité de gestion	Surface portant des chênes de qualité (ha)
Néant	Néant
Total	

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	5	85	411	220	721

Les enjeux de la production ligneuse ont été déterminés sur la base des potentialités forestières des stations présentes sur les unités de gestion (§ 1.2 – Unités stationnelles cf tableau).

Compte tenu de la présence de sols assez filtrants, les potentialités restent majoritairement moyennes. Moins d'un tiers de la forêt affiche un enjeu fort de production ligneuse.

La surface dont l'enjeu est sans objet correspond aux zones hors sylviculture, y compris les îlots de sénescence.

A - Volumes de bois produits

• Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Hêtre	0,7	7,5
Epicéa	0,8	7,5
Sapin	0,6	8
Chêne	0,55	5
Pin Sylvestre	0,7	7
Douglas	1,4	12,5

La source de ces données est celle du réseau de placettes relevées par l'Inventaire Forestier National. Les résultats retenus sont issus d'une moyenne des accroissements fournis pour la région IFN Vosges cristallines corrigés d'un coefficient pour pallier la prise en compte différente du diamètre précomptable des tiges entre l'IFN et l'ONF, certains points méthodologiques et les surestimations des productions annoncées par l'IFN.

Le coefficient de passage entre volume et surface terrière diffère selon les essences.

Compte tenu des conditions de sol n'offrant pas toujours les ressources en eau nécessaires, de la part moyenne de la surface de productivité, de la forte représentativité du Sapin hors station, l'accroissement moyen de la forêt est inférieur à l'accroissement de la région IFN. Il peut être estimé dans le cas présent entre 3,5 à 4,5 m³/ha/an.

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

La précédente période d'aménagement s'étalait de 1997 à 2015.

L'analyse des prélèvements réalisés est établie sur une durée de 20 ans (1997 à 2015).

La comparaison des volumes est menée en mètres cubes aménagement.

Volumes récoltés en volume aménagement												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Dont produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m³ annuels récoltés de 1993 à 2010												
680	310	1120	1550						700	1800	1860	2435
										Ecart		
										0 %		
en m³ / ha /an récoltés au cours de la période ci dessus (ha de surface en sylviculture de production)												
1,01	0,46	1,67	2,31						1,04	2,68	2,77	3,63

- Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

La surface en sylviculture était de 671,44 ha.

La possibilité proposée dans l'ancien document a été respectée par rapport à la prévision. Néanmoins le volume réalisé comporte 40 % de produits accidentels, dont une grande partie est issue de l'évènement climatique de la tempête de 1999. Leur exploitation s'est échelonnée sur plusieurs années.

Par ailleurs l'écart constaté en régénération est essentiellement dû au fait du manque de maturité des bois dont l'exploitation aurait engendré un sacrifice d'exploitabilité.

- Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

Le Douglas fournit un bois d'une qualité intéressante, si toutefois la provenance est correcte.

B - Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	2,8 km	3,4	oui	MOYEN	Néant	Touristique Cynégétique Exploitation
	empierrées	km					
	terrain nat.	19 km			MOYEN	Néant	Exploitation Cynégétique
Routes publiques participant à la desserte*		2,5				Néant	
Pistes et sommières		54 km	7,5	oui	BON	Néant	Exploitation
Ancrages câbles		Nb :0					

*Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

La desserte de la forêt est correctement assurée par un réseau de routes et chemins d'une densité de 3,4 km/100 ha.

Cependant l'accès des parcelles situées dans la partie Sud Est reste plus difficile, notamment pour les grumiers. En effet la topographie chahutée et la nature des sols composés de schistes ne facilitent pas la circulation. De surcroît les trois entités qui forment la parcelle 45 se trouvent noyées dans le vignoble. Cette situation engendre des soucis pour la vidange des bois et leur stockage.

Des liaisons avec le réseau routier des forêts voisines existent (forêt communale de Scherwiller forêt domaniale du Bernstein).

Une route forestière revêtue traverse le massif du Nord au Sud. Elle reste ouverte au public car elle constitue la voie d'accès pour le château du Bernstein.

Les autres routes, en terrain naturel, sont interdites à la circulation :

- Principales difficultés d'exploitation :

La difficulté la plus importante réside dans la présence de fortes pentes et dans une moindre mesure de quelques éboulis (34 à 36).

- Schémas de desserte existants

La forêt n'est concernée par aucun schéma de desserte

- Carte de la desserte

Le détail des équipements routiers figure sur la carte des équipements en annexe 6.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		716	5		721

Les enjeux écologiques sont déterminés d'après la base de données "envibase" qui regroupe l'ensemble des statuts sur l'ensemble des forêts.

Les stations de type Aulnaie frênaie de vallon ou de source qui caractérisent les milieux humides (2 ha) ainsi que les îlots de sénescence (3 ha) représentent un enjeu reconnu.

Il n'existe pas, au sein de cette forêt, de statuts réglementaires particuliers ou de zonages spécifiques.

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	Néant		
Cœur de parc national	Néant		
Réserves naturelles nationales	Néant		
Réserves naturelles régionales	Néant		
Réserve biologique intégrale	Néant		
Réserve biologique dirigée	Néant		
Biotopie protégé par arrêté préfectoral	Néant		
Zones humides stratégiques	Néant		
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	Néant		
Parc naturel régional	Néant		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	Néant		
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I	Néant		
ZNIEFF de type II	Néant		
Ripisylves	2	Maintien de l'habitat ripisylves (éviter l'enrésinement)	

Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

On peut noter l'existence d'une menace par l'apparition de la Balsamine de l'Himalaya dans le massif mais pour l'heure il n'y a pas de danger d'une prolifération excessive dans la forêt communale.

- **Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Statut de protection					
			1	2	3	4	5	6
Flore remarquable								
Néant	Néant	Néant						
Faune remarquable								
Lynx	Potentiel		II IV		II	III		

Statuts de protection – Renvoi aux annexes des textes suivants : 1- Directive Habitats ; 2- Directive Oiseaux ; 3- CITES ; 4- Convention de Berne ; 5- Convention de Bonn, 6- Oiseaux protégés

L'espèce animale remarquable potentiellement présente dans la forêt serait le lynx, selon des études environnementales existantes ou encore indiquées par les personnels de terrain ou les naturalistes.

• **Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Aulnaie-frênaie Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	oui	91EO	44.3	Protection – pas de drainage et de travaux lourds	2,04
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisse uniflore	non	9130	41-13		490,89
Hêtraies du Luzulo- Fagetum <i>Hêtraies, hêtraies- chênaies acidiphiles collinéennes</i>	non	9110	41-111		226,09
Total					719,02

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		721		0	721

A - Accueil et paysage

La forêt est appréciée essentiellement par les marcheurs qui la traversent pour se rendre au château du Bernstein dans la forêt domaniale du même nom.

C'est une forêt qui est donc bien équipée pour recevoir un public conséquent.

Hormis les tables et bancs disséminés dans les zones les plus appréciées, on note l'existence d'une piste de VTT et de nombreux sentiers pedestres.

Bien que cela ne concerne qu'une infime partie des visiteurs, un mur d'escalade est équipé au niveau du rocher du Falkenstein, parcelle 37. Une convention à titre gracieux est établie avec le comité départemental du Bas Rhin de la fédération française de la montagne et de l'escalade.

Dans la parcelle 31 il existe une chapelle en bois nommée "Waldkapelle". Cet endroit constitue un lieu de recueillement qu'il est important de maintenir en bon état.

• **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Sites	Attrait du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Forêt	Points de vue, aménagements touristiques (randonnée),	Moyenne	-

L'attrait de la forêt existe également en vision éloignée puisque pratiquement la moitié du massif forestier s'avère visible de l'extérieur, que ce soit par les voies d'accès par les routes départementales ou par les massifs environnants.

Description succincte des équipements structurants

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Forêt	Sentiers du club Vosgien	Faible	Satisfaisant
Forêt	Tables bancs	Faible	Moyen

- Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.

Les routes forestières sont interdites à la circulation, sauf celle qui mène au château du Bernstein, revêtue.

- Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	Néant		Néant	Néant
Site inscrit	704 ha		Massif des Vosges	Etude préalable des travaux ou des opérations risquant de détériorer le site
Monuments historiques	6,8		Château du Bernstein	Analyse préalable des travaux ou des opérations risquant de détériorer le site
Forêt de protection pour le bien-être des populations	Néant		Néant	Néant
Règlement de boisement	Néant			
Zone humide	1,98 ha	2007 (inventaire interreg)	Aulnaie et aulnaie frênaie plantée	Eviter l'enrésinement

Le classement Site inscrit Massif des Vosges est issu de la loi du 2 mai 1930 qui concerne les sites naturels dont la conservation ou la préservation présente, d'un point de vue artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général.

L'ensemble de la forêt n'est pas totalement situé dans le périmètre du site inscrit.

Les abords du château du Bernstein ont été classés en îlot de sénescence afin de préserver l'aspect paysager du lieu. Quoi qu'il en soit cette zone, située en contrebas des ruines du château, n'offre pas de production de bois de qualité et présente de surcroît toutes les difficultés d'exploitation liées à une situation de crête rocheuse.

Les ripisylves font l'objet d'une protection particulière. Non seulement il convient d'éviter l'enrésinement de ces zones mais il faut aussi surveiller de près l'incursion néfaste de la Renouée du Japon.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Fort		
Intermédiaire	Parcelles 18 à 33 et parcelles 35 à 40	Visibles depuis les routes départementales D 253 et D203 ainsi que depuis les villages de Thanvillé ou Saint Pierre Bois
Faible	Le reste de la forêt	

La forêt n'est traversée par aucune voie de communication de type route départementale par exemple mais seulement par une route forestière revêtue.

Cartographie : voir carte des équipements connexe en annexe 6.

Pour la carte des sensibilités paysagères et de fréquentation, il n'y a pas de carte spécifique dans la mesure où les diverses zones énumérées ci-dessus sont visibles sur la carte des enjeux sociaux.

B - Ressource en eau potable

- **Tableau des captages d'eau potable non réglementés**

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Source	Parcelle 27 (bas)

Cette source alimente la maison forestière du Willerpfad , le refuge du club Vosgien tout proche ainsi qu'une propriété privée pour laquelle une concession a été établie.

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Toutes les précautions doivent être prises afin de préserver d'éventuels dégâts les installations inhérentes aux ressources en eau (clôtures, canalisations, regards) lors des exploitations forestières.

- **Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral* impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Néant					

Il n'existe aucun captage d'eau réglementé au sein de la forêt.

Cependant on peut noter l'existence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur une surface de 1400 ha qui englobe l'ensemble de la forêt.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	721				721

Aucun risque naturel avéré n'est connu sur la forêt.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire*
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Forêt à enjeu moyen de production avec répartition hétérogène du capital. Compte tenu de la potentialité limitée des sols et des changements climatiques observés, cette répartition devra changer et se diriger vers des essences plus adaptées aux stations	Poursuivre la dynamisation de la sylviculture engagée ces dernières années dans les peuplements (mise en valeur des trouées). Valorisation des essences d'accompagnement. Privilégier la production de bois de qualité par extraction progressive des arbres de moindre qualité
Difficulté constatée de ne pouvoir mener les régénérations à terme	Changement de traitement en adoptant le régime irrégulier sur une partie de la forêt
Fonction écologique	
Présence de ripisylves	Adapter la sylviculture à ce type d'habitat en évitant l'enrésinement et en adoptant les essences inféodées à ce milieu
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Fréquentation du public pour la randonnée qui doit emprunter la forêt pour se rendre aux alentours du château du Bernstein en forêt domaniale voisine. Présence d'un mur d'escalade.	Adapter la sylviculture à la problématique de fréquentation (sécurité). Conserver la vision interne des peuplements Maintenir une sylviculture qui favorise le l'aspect paysager externe ainsi que la qualité et diversité des paysages actuels (Ilots de sénescence pour les zones touristiques), adoption d'un traitement irrégulier favorable à l'aspect paysager
Protection contre les risques naturels	
Néant	Néant
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Même si elle baisse, la proportion de sapin dans les chênaies est importante. Sa régénération pléthorique détourne l'attention du sylviculteur pour maintenir une essence adaptée aux conditions stationnelles. Il existe un risque lié aux dégâts occasionnés par les cervidés (chevreuil). Certes ils permettent de limiter l'invasion du Sapin mais il est à craindre une perte dans les Chênes	Vigilance accrue dans les travaux sylvicoles en privilégiant les essences particulièrement adaptées à la station. Surtout le Chêne qui pourra, au besoin, être renouvelé de façon artificielle

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	443,36 ha	718,94 ha
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	272,44	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	715,8 ha	
Hors sylviculture de production	5,34 ha	ha
Total : surface retenue pour la gestion	721,14 ha	

Le traitement en futaie régulière a toujours été pratiqué. Cependant sa remise en cause, du moins sur une partie de la forêt, est désormais effective afin de pouvoir mieux valoriser les bois. Ce choix permettra aussi de répondre avec plus de flexibilité à l'évolution de la forêt qui a été rajeunie, sans doute par les nombreux assauts d'incidents climatiques tels que tempêtes et bris de glace ou de neige. Compte tenu de la faible représentativité des bois mûrs, il demeure difficile d'envisager un groupe de régénération capable d'assurer le renouvellement de la forêt dans des conditions optimum d'un traitement régulier.

A la faveur de trouées créées artificiellement, par l'enlèvement d'un ou plusieurs gros bois exploitable par exemple, ou naturellement par des chablis, il sera possible d'entreprendre l'installation d'une régénération d'une part et une répartition des catégories de bois d'autre part plus profitables à cette forêt.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus								
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age	Diamètre retenu			Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
				PQE	PQM	PQF		
Chêne sessile		431,93 ha	180 ans	75	60	50	Pin sylvestre Hêtre Sapin (zones fraîches)	VA G – I - J
Pin Sylvestre		147,02 ha	150 ans	70	55	45	Chêne sessile	VA K – L - M
Sapin	En exposition fraîche pour VA 13	47,65 ha	110 ans	60	55	45	Hêtre	VA 11 – 12 - 13
Douglas		87,2 ha	100 ans	70	65	55	Chêne – Feuillus divers	VA I – J
Aulne		2,0 ha	80 ans	60	55	45	Frêne	VA A
Total surface en sylviculture		715,8 ha						

PQE, PQM et PQF : qualité élevée, moyenne et faible

Les essences objectif retenues sont, en théorie, celles qui répondent à la meilleure adaptation en fonction des conditions stationnelles. Les choix retenus rejoignent, à peu de choses près, ceux de la précédente période d'aménagement. Néanmoins, en ce qui concerne le Sapin, il a été retenu de le favoriser uniquement dans les zones les plus confinées qui se rapprochent des conditions stationnelles de moyenne montagne (parcelles 3, 8 et 10).

En effet, si celui-ci s'installe facilement partout car il rencontre des conditions favorables en terme d'acidité du sol, il demeure néanmoins fragile lorsqu'il parvient à un certain âge. Ses besoins en eau vont grandissant et il n'est pas garanti qu'il puisse s'épanouir jusqu'au stade de futaie adulte. C'est la raison pour laquelle cette essence, ainsi que l'Epicéa sensible aux attaques de scolytes, n'a pas été retenu en essence objectif principale en zone strictement collinéenne mais en essence d'accompagnement.

Cette disposition est d'autant plus valable aujourd'hui que les connaissances actuelles en matière de conditions climatiques futures permettent d'affirmer qu'elles lui seront défavorables.

Dès à présent, au-delà d'un certain stade, des dépérissements sont observés très régulièrement. L'ancien document d'aménagement en faisait déjà état.

Le Douglas est une essence bien représentée au sein de la forêt. Il a été introduit de façon à s'inscrire parfaitement parmi les autres essences, pour ce qui est des sujets âgés. Les plantations plus jeunes, quant à elles, ont été menées en plein sur de plus grandes surfaces avec ce désavantage qu'elles impliquent une monoculture pendant un certain nombre d'années. Pour l'heure il est impossible de revenir sur ce choix qui a privilégié le Douglas sur des stations inféodées au Chêne. Cette essence donne dans tous les cas des produits de qualité dans cette forêt.

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme							Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu				
				PQE	PQM	PQF		
Epicéa et Sapin	En mélange avec le Chêne	670 ha	100	50	45	40	Hêtre Pin Sylvestre	Hêtraie chênaie

L'Epicéa a été introduit artificiellement alors que le Sapin s'installe naturellement, profitant de l'acidité inhérente à certaines stations. Malheureusement, comme dans beaucoup de contextes collinéens similaires, il a tendance à prendre la place du Chêne. Il va pouvoir fournir des produits tout à fait acceptables, surtout dans les zones les plus fraîches. Cependant, il faut prendre garde de ne pas se laisser envahir, hormis dans les zones à caractère montagnard observées, au risque de perdre l'essence de prédilection que constitue le Chêne.

- **Carte des essences objectif**

La carte des essences objectif figure en annexe n° 6.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.

Contrairement à la période précédente il n'y a aucun renouvellement à suivi surfacique prévu, les bois mûrs étant trop faiblement représentés. Le sacrifice d'exploitabilité serait trop important. De surcroît il était impossible de trouver des parcelles contenant suffisamment de gros bois de façon homogène pour constituer un groupe de régénération pertinent.

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Il n'y a pas de disponibilité décelée pour établir un renouvellement qui soit cohérent en terme de surface. Il est retenu de ne pas constituer de groupe de régénération avec une surface "à ouvrir" mais plutôt de créer un groupe à traitement irrégulier qui permettra d'exploiter les bois les plus mûrs d'une part, ce qui engendrera une dynamique naturelle par arrivée de lumière au sol, et qui laissera l'opportunité, d'autre part, aux arbres moyens de grossir tout en jouant un rôle de protection et d'éducation des jeunes plants.

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Sans objet.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Le traitement irrégulier retenu comprend d'anciennes parcelles (ou parties de parcelles) de l'ancien groupe de régénération. Celui-ci n'a pu être mené à terme, voire même dans la majorité des cas, n'a pu bénéficier de coupe d'ensemencement car les critères de diamètre d'exploitabilité n'étaient pas atteints. En tout état de cause les rares diamètres récoltables n'auraient pas été suffisants pour mener une régénération.

Structure générale des peuplements		Globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement		Valeurs observées	Cible future	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	24,9	17 - 23	D
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	23 %	25 - 30	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	71 t/ha	84	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		35 ha/an		

L'analyse à dire d'expert montre que les facteurs potentiellement bloquant pour la régénération, tels la strate buissonnante et le sous-étage, ne sont pas très présents.

L'indicateur du potentiel de régénération n'est pas satisfaisant pour cette forêt. La valeur fournie pour les futaies irrégulières d'Alsace indique que la régénération doit être installée sur 20 % de la forêt pour considérer la forêt équilibrée. En outre le stock de perches devrait être égal au minimum requis dans ce type de forêt mixte soit 84 perches par hectare.

Néanmoins le stock de perches relevé sur le groupe irrégulier devrait progressivement augmenter compte tenu du taux de régénération présent sur ce groupe.

Le traitement irrégulier doit permettre de mener toutes les tiges d'un peuplement à leur optimum économique. Le capital objectif maximum est de 14 – 15 m²/ha, valeur qui est reprise pour le calcul des possibilités.

La récolte s'entreprendra par ordre de priorité selon les critères de qualité :

- les bois de qualité qui risquent une dépréciation
- les bois les plus gros de mauvaise qualité
- les bois arrivés à maturité pour favoriser la régénération ou les perches.

Il n'est pas opportun de prélever un bois qui n'est pas mûr au profit d'une perche ou de la régénération.

Le repérage des petits bois ou des perches d'avenir constitue un atout pour les protéger des dégâts d'exploitation. Leur développement pourra être encouragé par un détournage.

Le mélange des essences est à privilégier.

La structure irrégulière à rechercher à terme est de l'ordre de : 20 % de petits bois, 30 % de bois moyens et 50 % de gros bois. Les surfaces terrières optimum s'échelonnent de 17 à 23 m² pour les feuillus type Chêne et 30 à 32 m² pour les résineux comme le Sapin.

Le contrôle de l'évolution des peuplements s'effectuera par l'analyse de l'état du capital et de la régénération lors de chaque martelage. La situation actuelle est fournie par la fiche de synthèse du groupe irrégulier en annexe 3 et résumée, pour la répartition des catégories de bois, dans le tableau suivant :

Petits bois	Bois moyens	Gros bois
22 %	57 %	21 %

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

La forêt communale n'est pas concernée par ce chapitre.

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Aucune surface de taillis n'a été exploitée.

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S taillis)**

Sans objet

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})**

Sans objet

2.4 Classement des unités de gestion

A - Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Les unités de gestion ont été définies suite à l'analyse des types de peuplements lors de l'inventaire relascopique. Il s'avère que certaines parcelles ou sous parcelles, précédemment classées en régénération, n'ont pas été maintenues dans le futur groupe de régénération, leurs caractéristiques dendrométriques (maturité insuffisante) ou leur faible surface ne convenant pas à ce classement.

Il peut exister des différences de surface entre les chiffres données par l'analyse statistique et la constitution finale des groupes. Ainsi le groupe de jeunesse, dont les types sont estimés à 29,53 ha et la surface régénérée durant la période d'aménagement à 17 ha, mesure 23,41 ha. L'écart tient au fait que les limites ont été tracées et ne sont plus issues d'un calcul statistique.

Pour des raisons pratiques de traitements informatiques, les indices alphabétiques a, b, c affectés à la parcelle 45 ont été respectivement remplacés par 451, 452 et 453.

Cas des groupes de régénération

Il n'existe pas de groupe de régénération.

Cas de groupes autres que régénération

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug				
Reconstitution	REC	6	w	0,61	0,61		
Reconstitution	REC	44	w	0,95	0,95		
Total				1,56	1,56		1,56

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug				
Amélioration	AME	1	a	12,08	12,08	8	
Amélioration	AME	2	a	16,29	16,29	8	
Amélioration	AME	3	a	20,06	20,06	8	
Amélioration	AME	6	a	16,87	16,87	8	
Amélioration	AME	7	a	20,76	20,76	8	
Amélioration	AME	10	a	6,97	6,97	8	
Amélioration	AME	11	a	21,34	21,34	8	
Amélioration	AME	12	a	12,72	12,72	8	
Amélioration	AME	13	a	13,36	13,36	8	
Amélioration	AME	14	a	10,84	10,84	8	
Amélioration	AME	15	a	12,29	12,29	8	
Amélioration	AME	16	a	19,01	19,01	8	
Amélioration	AME	17	a	10,38	10,38	8	
Amélioration	AME	25	a	23,53	23,53	8	
Amélioration	AME	26	a	9,8	9,8	8	
Amélioration	AME	27	a	13,05	13,05	8	
Amélioration	AME	28	a	16,41	16,41	8	
Amélioration	AME	29	a	10,02	10,02	8	
Amélioration	AME	33	a	22,73	22,73	8	
Amélioration	AME	34	a	11,78	11,78	8	
Amélioration	AME	38	a	10,35	10,35	8	
Amélioration	AME	39	a	20,77	20,77	8	
Amélioration	AME	40	a	15,04	15,04	8	
Amélioration	AME	41	a	9,58	9,58	8	
Amélioration	AME	42	a	12,19	12,19	8	
Amélioration	AME	43	a	18,38	18,38	8	
Amélioration	AME	44	a	24,69	24,69	8	
Amélioration	AME	45 a	a	1,61	1,61	8	
Amélioration	AME	45 b	a	1,58	1,58	8	
Amélioration	AME	45 c	a	3,91	3,91	8	
Total				418,39	418,39		418,39

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug				
Sénescence	ILS	6	s	0,68			
Sénescence	ILS	36	s	1,78			
Sénescence	ILS	37	s	0,76			
Total				3,22			3,22

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug				
Irrégulier	IRR	4	i	11,16	11,16	8	
Irrégulier	IRR	5	i	15,7	15,7	8	
Irrégulier	IRR	8	i	15,96	15,96	8	
Irrégulier	IRR	9	i	16,39	16,39	8	
Irrégulier	IRR	18	i	18,29	18,29	8	
Irrégulier	IRR	19	i	15,48	15,48	8	
Irrégulier	IRR	20	i	15,04	15,04	8	
Irrégulier	IRR	21	i	13,53	13,53	8	
Irrégulier	IRR	22	i	7,24	7,24	8	
Irrégulier	IRR	23	i	24,36	24,36	8	
Irrégulier	IRR	24	i	15,77	15,77	8	
Irrégulier	IRR	30	i	19,61	19,61	8	
Irrégulier	IRR	31	i	18,78	18,78	8	
Irrégulier	IRR	32	i	18,96	18,96	8	
Irrégulier	IRR	35	i	15,43	15,43	8	
Irrégulier	IRR	36	i	19,51	19,51	8	
Irrégulier	IRR	37	i	7,98	7,98	8	
Irrégulier	IRR	38	i	3,25	3,25	8	
Total				272,44	272,44		272,44

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pcelle	ug				
Hors sylviculture	HSY	19	y	0,32			
Hors sylviculture	HSY	25	y	0,07			
Hors sylviculture	HSY	27	y	0,12			
Hors sylviculture	HSY	30	y	1,45			
Hors sylviculture	HSY	32	y	0,16			
Total				2,12			2,12

Libellé groupes Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Parcelle	Unité				
Jeunesse	AMEJ	1	j	1,16	1,16		
Jeunesse	AMEJ	3	j	1,2	1,2		
Jeunesse	AMEJ	10	j	3,32	3,32		
Jeunesse	AMEJ	11	j	1,21	1,21		
Jeunesse	AMEJ	12	j	1,46	1,46		
Jeunesse	AMEJ	13	j	2,19	2,19		
Jeunesse	AMEJ	15	j	1,14	1,14		
Jeunesse	AMEJ	20	j	0,99	0,99		
Jeunesse	AMEJ	21	j	1,39	1,39		
Jeunesse	AMEJ	22	j	0,37	0,37		
Jeunesse	AMEJ	23	j	0,39	0,39		
Jeunesse	AMEJ	29	j	2,3	2,3		
Jeunesse	AMEJ	30	j	0,68	0,68		
Jeunesse	AMEJ	32	j	0,74	0,74		
Jeunesse	AMEJ	35	j	0,66	0,66		
Jeunesse	AMEJ	37	j	3,54	3,54		
Jeunesse	AMEJ	42	j	0,67	0,67		
Total				23,41	23,41		23,41

Les surfaces hors sylvicultures sont représentées par des places de dépôt, une pièce d'eau ainsi que des îlots de sénescence.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble du classement des différentes unités de gestion.

Parcelle	Unité de gestion	Parcelle unité de gestion	Groupes d'aménagement (ha)						Total en sylviculture	Total en gestion
			Amélioration	Irrégulier	Jeunesse	Reconstitution	Hors sylviculture	Sénescence		
1	a	1a	12,08						12,08	12,08
1	j	1j			1,16				1,16	1,16
2	a	2a	16,29						16,29	16,29
3	a	3a	20,06						20,06	20,06
3	j	3j			1,2				1,2	1,2
4	i	4i		11,16					11,16	11,16
5	i	5i		15,7					15,7	15,7
6	a	6a	16,87						16,87	16,87
6	w	6w				0,61			0,61	0,61
6	s	6s						0,68	0	0,68
7	a	7a	20,76						20,76	20,76
8	i	8i		15,96					15,96	15,96
9	i	9i		16,39					16,39	16,39
10	a	10a	6,97						6,97	6,97
10	j	10j			3,32				3,32	3,32

Parcelle	Unité de gestion	Parcelle unité de gestion	Groupes d'aménagement (ha)						Total en sylviculture	Total en gestion
			Amélioration	Irrégulier	Jeunesse	Reconstitution	Hors sylviculture	Sénescence		
11	a	11a	21,34						21,34	21,34
11	j	11j			1,21				1,21	1,21
12	a	12a	12,72						12,72	12,72
12	j	12j			1,46				1,46	1,46
13	a	13a	13,36						13,36	13,36
13	j	13j			2,19				2,19	2,19
14	a	14a	10,84						10,84	10,84
15	a	15a	12,29						12,29	12,29
15	j	15j			1,14				1,14	1,14
16	a	16a	19,01						19,01	19,01
17	a	17a	10,38						10,38	10,38
18	i	18i		18,29					18,29	18,29
19	i	19i		15,48					15,48	15,48
19	y	19y					0,32		0	0,32
20	i	20i		15,04					15,04	15,04
20	j	20j			0,99				0,99	0,99
21	i	21i		13,53					13,53	13,53
21	j	21j			1,39				1,39	1,39
22	i	22i		7,24					7,24	7,24
22	j	22j			0,37				0,37	0,37
23	i	23i		24,36					24,36	24,36
23	j	23j			0,39				0,39	0,39
24	i	24i		15,77					15,77	15,77
25	a	25a	23,53						23,53	23,53
25	y	25y					0,07		0	0,07
26	a	26a	9,8						9,8	9,8
27	a	27a	13,05						13,05	13,05
27	y	27y					0,12		0	0,12
28	a	28a	16,41						16,41	16,41
29	a	29a	10,02						10,02	10,02
29	j	29j			2,3				2,3	2,3
30	i	30i		19,61					19,61	19,61
30	y	30y					1,45		0	1,45
30	j	30j			0,68				0,68	0,68
31	i	31i		18,78					18,78	18,78
32	i	32i		18,96					18,96	18,96
32	y	32y					0,16		0	0,16
32	j	32j			0,74				0,74	0,74
33	a	33a	22,73						22,73	22,73
34	a	34a	11,78						11,78	11,78
35	i	35i		15,43					15,43	15,43
35	j	35j			0,66				0,66	0,66
36	i	36i		19,51					19,51	19,51
36	s	36s						1,78	0	1,78
37	i	37i		7,98					7,98	7,98
37	j	37j			3,54				3,54	3,54
37	s	37s						0,76	0	0,76
38	a	38a	10,35						10,35	10,35
38	i	38i		3,25					3,25	3,25
39	a	39a	20,77						20,77	20,77

Parcelle	Unité de gestion	Parcelle unité de gestion	Groupes d'aménagement (ha)						Total en sylviculture	Total en gestion
			Amélioration	Irrégulier	Jeunesse	Reconstitution	Hors sylviculture	Sénescence		
40	a	40a	15,04						15,04	15,04
41	a	41a	9,58						9,58	9,58
42	a	42a	12,19						12,19	12,19
42	j	42j			0,67				0,67	0,67
43	a	43a	18,38						18,38	18,38
44	a	44a	24,69						24,69	24,69
44	w	44w				0,95			0,95	0,95
45 a	a	45 aa	1,61						1,61	1,61
45 b	a	45 ba	1,58						1,58	1,58
45 c	a	45 ca	3,91						3,91	3,91
Total			418,39	272,44	23,41	1,56	2,12	3,22	715,8	721,14

- Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement figure en annexe 6.

B - Constitution de divisions

Division (identifiant et libellé)	Type de division	Unité de gestion		Surface de l'UG incluse dans la division
		P ^{lle}	UG	
Néant	Néant			

La forêt n'est concernée par aucune division.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Aucune unité de gestion linéaire n'a été constituée.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune unité de gestion ponctuelle n'a été constituée.

2.5 Programme d'actions pour la période 2016 - 2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables**

Globalement l'état des limites du périmètre de la forêt est satisfaisant. D'ailleurs certaines modifications ont été apportées afin de parfaire la lisibilité du parcellaire. Dorénavant les chemins constituent la limite des parcelles 18, 21 et 22 ainsi que 6 et 10.

Il convient, à la faveur des passages en coupe, de rafraîchir les marques entre les parcelles ainsi que la numérotation de celles-ci.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1		Entretien des périmètres et limites parcellaires	Forêt	Travail régulier et annuel	30000 €	E
Coût total FONCIER (€)					30000 €	
Coût moyen annuel FONCIER					1500 €	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Les concessions font l'objet d'un suivi au niveau départemental.

Celles qui concernent la forêt communale ont fait l'objet d'une réévaluation récemment.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les guides de sylviculture applicables sont :

- le manuel pratique de sylviculture Alsace (2009)
- le guide national des douglasaies françaises
- le guide de sylviculture des chênaies continentales
- le guide des résineux du massif vosgien
- le guide national des hêtraies continentales

B - Coupes

En préambule, l'analyse succincte des données dendrométriques synthétiques par groupe d'aménagement est la suivante :

Groupes	Surface (ha)	G moyen (m ² /ha)	Erreur absolue (m ² /ha)	Effectif (nb pixels)	Vol. moye (m ³)
Amélioration	418,39	28,3	+/- 0,93	414	280
Jeunesse	23,41	1,5	+/- 2,07	19	13
Irrégulier	272,44	24,9	+/- 1,04	268	257
Reconstitution	1,56	0	0	1	0
Forêt	715,8	26,3	+/- 0,76	702	264

- **Programme de coupes**

Cas des coupes programmables par années

Etat d'assiette des coupes des groupes d'Amélioration et Irrégulier

Années	Unité de gestion		Unité de programmation	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale ug (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel ...)
	Pcelle	Ug							
2016	25	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	23,53	23,53	
	20	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,04	15,04	
	33	a		AMEL	F-SER-M-2	AMEL	22,73	22,73	
	35	i		IRR	F-CHS-M-3	IRR	15,43	15,43	
	45	a		AMEL	F-CPS-M-2	AMEL	1,61	1,61	
	3	a		AMEL	F-S.P-M-2	AMEL	20,06	20,06	
	15	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	12,29	12,29	
	21	i		IRR	F-HET-M-2	IRR	13,53	13,53	
	18	i		IRR	F-S.P-I-1	IRR	18,29	18,29	
2017	44	a		AMEL	F-DMR-M-2	AMEL	24,69	24,69	
	2	a		AMEL	F-S.P-M-1	AMEL	16,29	16,29	
	5	i		IRR	F-SER-M-1	IRR	15,7	15,7	
	6	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	16,87	16,87	
	13	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	13,36	13,36	
	24	i		IRR	F-SER-P-1	IRR	15,77	15,77	
	22	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	7,24	7,24	
	4	i		IRR	F-SER-M-1	IRR	11,16	11,16	
	7	a		AMEL	F-HET-M-3	AMEL	20,76	20,76	
2018	11	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	21,34	21,34	
	23	i		IRR	I-S.P-I-1	IRR	24,36	24,36	
	36	i		IRR	F-CPS-I-3	IRR	19,51	19,51	
	1	a		AMEL	F-S.P-I-2	AMEL	12,08	12,08	
	10	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	6,97	6,97	
	16	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	19,01	19,01	
	28	a		AMEL	F-SER-M-2	AMEL	16,41	16,41	
	29	a		AMEL	F-DMR-M-2	AMEL	10,02	10,02	
	37	i		IRR	F-HET-I-2	IRR	7,98	7,98	
2019	42	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	12,19	12,19	
	17	a		AMEL	F-DOU-M-1	AMEL	10,38	10,38	
	30	i		IRR	F-HET-M-3	IRR	19,61	19,61	
	31	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	18,78	18,78	
	39	a		AMEL	F-CPS-M-3	AMEL	20,77	20,77	
	43	a		AMEL	F-CPS-M-3	AMEL	18,38	18,38	
	8	i		IRR	F-CHH-M-2	IRR	15,96	15,96	
	19	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,48	15,48	
	27	a		AMEL	F-DOU-M-2	AMEL	13,05	13,05	
2020	32	i		IRR	F-S.P-M-2	IRR	18,96	18,96	
	38	a		AMEL	F-CHH-M-3	AMEL	10,35	10,35	
	38	i		IRR	F-HET-M-2	IRR	3,25	3,25	

Années	Unité de gestion		Unité de programmation	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale ug (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel ...)
	Pcelle	Ug							
2023	9	i		IRR	F-DMR-M-1	IRR	16,39	16,39	
	12	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	12,72	12,72	
	14	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	10,84	10,84	
	26	a		AMEL	F-S.P-M-1	AMEL	9,8	9,8	
	34	a		AMEL	F-CHS-M-3	AMEL	11,78	11,78	
	40	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	15,04	15,04	
	41	a		AMEL	F-S.P-M-1	AMEL	9,58	9,58	
2024	25	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	23,53	23,53	
	20	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,04	15,04	
	33	a		AMEL	F-SER-M-2	AMEL	22,73	22,73	
	35	i		IRR	F-CHS-M-3	IRR	15,43	15,43	
	45	a		AMEL	F-CPS-M-2	AMEL	1,61	1,61	
2025	3	a		AMEL	F-S.P-M-2	AMEL	20,06	20,06	
	15	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	12,29	12,29	
	21	i		IRR	F-HET-M-2	IRR	13,53	13,53	
	18	i		IRR	F-S.P-I-1	IRR	18,29	18,29	
	44	a		AMEL	F-DMR-M-2	AMEL	24,69	24,69	
2026	2	a		AMEL	F-S.P-M-1	AMEL	16,29	16,29	
	5	i		IRR	F-SER-M-1	IRR	15,7	15,7	
	6	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	16,87	16,87	
	13	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	13,36	13,36	
	24	i		IRR	F-SER-P-1	IRR	15,77	15,77	
	22	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	7,24	7,24	
2027	4	i		IRR	F-SER-M-1	IRR	11,16	11,16	
	7	a		AMEL	F-HET-M-3	AMEL	20,76	20,76	
	11	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	21,34	21,34	
	23	i		IRR	I-S.P-I-1	IRR	24,36	24,36	
	36	i		IRR	F-CPS-I-3	IRR	19,51	19,51	
2028	1	a		AMEL	F-S.P-I-2	AMEL	12,08	12,08	
	10	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	6,97	6,97	
	16	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	19,01	19,01	
	28	a		AMEL	F-SER-M-2	AMEL	16,41	16,41	
	29	a		AMEL	F-DMR-M-2	AMEL	10,02	10,02	
	37	i		IRR	F-HET-I-2	IRR	7,98	7,98	
	42	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	12,19	12,19	
2029	17	a		AMEL	F-DOU-M-1	AMEL	10,38	10,38	
	30	i		IRR	F-HET-M-3	IRR	19,61	19,61	
	31	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	18,78	18,78	
	39	a		AMEL	F-CPS-M-3	AMEL	20,77	20,77	
	43	a		AMEL	F-CPS-M-3	AMEL	18,38	18,38	
2030	8	i		IRR	F-CHH-M-2	IRR	15,96	15,96	
	19	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,48	15,48	
	27	a		AMEL	F-DOU-M-2	AMEL	13,05	13,05	
	32	i		IRR	F-S.P-M-2	IRR	18,96	18,96	
	38	a		AMEL	F-CHH-M-3	AMEL	10,35	10,35	
	38	i		IRR	F-HET-M-2	IRR	3,25	3,25	

Années	Unité de gestion		Unité de programmation	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale ug (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel ...)
	Pcelle	Ug							
2031	9	i		IRR	F-DMR-M-1	IRR	16,39	16,39	
	12	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	12,72	12,72	
	14	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	10,84	10,84	
	26	a		AMEL	F-S.P-M-1	AMEL	9,8	9,8	
	34	a		AMEL	F-CHS-M-3	AMEL	11,78	11,78	
	40	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	15,04	15,04	
2032	41	a		AMEL	F-S.P-M-1	AMEL	9,58	9,58	
	25	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	23,53	23,53	
	20	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,04	15,04	
	33	a		AMEL	F-SER-M-2	AMEL	22,73	22,73	
	35	i		IRR	F-CHS-M-3	IRR	15,43	15,43	
2033	45	a		AMEL	F-CPS-M-2	AMEL	1,61	1,61	
	3	a		AMEL	F-S.P-M-2	AMEL	20,06	20,06	
	15	a		AMEL	F-P.S-M-2	AMEL	12,29	12,29	
	21	i		IRR	F-HET-M-2	IRR	13,53	13,53	
	18	i		IRR	F-S.P-I-1	IRR	18,29	18,29	
2034	44	a		AMEL	F-DMR-M-2	AMEL	24,69	24,69	
	2	a		AMEL	F-S.P-M-1	AMEL	16,29	16,29	
	5	i		IRR	F-SER-M-1	IRR	15,7	15,7	
	6	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	16,87	16,87	
	13	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	13,36	13,36	
	24	i		IRR	F-SER-P-1	IRR	15,77	15,77	
2035	22	i		IRR	F-S.P-M-1	IRR	7,24	7,24	
	4	i		IRR	F-SER-M-1	IRR	11,16	11,16	
	7	a		AMEL	F-HET-M-3	AMEL	20,76	20,76	
	11	a		AMEL	F-SER-M-1	AMEL	21,34	21,34	
	23	i		IRR	I-S.P-I-1	IRR	24,36	24,36	
Total	36	i		IRR	F-CPS-I-3	IRR	19,51	19,51	

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + précomptables)		Dont volume aménagement précomptable à récolter	
	Moyenne annuelle (m ² /an)	durant l'aménagement (m ²)	Moyenne annuelle (m ³ /an)	durant l'aménagement (m ³)	Moyenne annuelle (m ³ /an)	durant l'aménagement (m ³)
Amélioration	167	3340	1700	34000	1600	32000
Irrégulier	94	1880	1000	20000	950	19000
Totaux	261	5220	2700	54000	2550	51000

Le volume bois fort a été calculé à l'aide des tarifs SR 10 pour les feuillus et pour les résineux

Le récapitulatif des choix retenus pour effectuer les calculs de possibilité figure en annexe 5.

- **Mode de suivi de la récolte**

Les volumes réalisés sont à inscrire dans le sommier de la forêt à la fois dans la répartition par parcelle ainsi que dans le bilan général des coupes en volume commercial.

Dès sa mise en place dans les outils informatiques, le suivi par la surface terrière sera effectué.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Les infrastructures routières apparaissent suffisantes, en dépit des inconvénients présents au niveau de la parcelle 45 dont les entités sont englobées dans le vignoble.

L'entretien courant devra être assuré au cours des années à venir.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (km) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Entretien courant du réseau							
DES1	En conti nu	Amélioration et entretien courant du réseau (saignées, bois d'eau)	forêt	20		100000	
Routes forestières							
Pas de projet de création							
Pistes forestières							
Entretien pistes (lors des exploitations)			forêt	5		30000	
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
Pas de projet de création							
Coût total DESSERTE (€)						130000 €	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						6500 €	

D – Travaux sylvicoles

Le récapitulatif des travaux sylvicoles à entreprendre est décliné dans le tableau ci-après. Cette liste n'est pas exhaustive et la nature des travaux peut être modifiée selon les impératifs de terrain, le but étant avant tout de conserver une certaine diversité écologique (mélange et dosage des essences) et de veiller à ce que les principes d'automation naturelle soient appliqués.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernée s (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
	Travaux de nettoyage après coupe		280		240	67200	I
	Travaux d'installation – cassage (Régénération)		55		240	13200	I
	Travaux détournage - annélation		5		300	1500	I
	Plantations (dont 1,56 ha de reconstitution)	6 w 44 w	5	Complément régénération naturelle	3500	17500	I
	Elagage résineux		5		2800	14000	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						113400	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						5670	

Sur le montant total des travaux sylvicoles, le montant de 99400 € (4970 €/an) constitue le niveau minimal de ré-investissement en forêt pour assurer la pérennité du capital producteur.

Le programme de travaux envisagé devrait permettre d'assurer l'installation des semis sur environ 20 % de la surface traitée en mode irrégulier. Au besoin, des compléments de régénération pourront être effectués sous forme de plantation. Cette action pourra en outre apporter une diversité d'essences qui ne serait pas obligatoirement présente.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

L'instruction 09-T-71 sur la conservation de la biodiversité sera mise en œuvre selon les points évoqués ci-dessous.

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement		
Ilots de sénescence		3,22
Maintien de milieux ouverts		
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité		
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif		
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Oui à raison de 3 unités/ha en moyenne.	
Conservation de bois mort au sol		
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)		
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés		
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées		
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital		

D'une manière générale, la gestion sylvicole mise en œuvre, tant au niveau des coupes que des travaux sylvicoles, intègre la prise en compte de la biodiversité courante : maintien d'arbres morts ou à cavités, îlots de vieillissement, mélange des essences, maintien de lisières forestières diversifiées, respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau.

Les îlots de sénescence se situent en contrebas du château du Bernstein qui se trouve en forêt domaniale de Bernstein. Il a été choisi de conserver un état naturel dans cette zone limitrophe de la forêt communale avec le périmètre éloigné du château. La végétation subit les facteurs limitants caractéristiques de ces zones de crêtes et ne présente aucun intérêt en terme de production.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

L'intérêt écologique particulier de la forêt est représenté par l'existence de zones humides de type ripisylves, mais dont les surfaces sont très faibles.

L'intervention dans ces peuplements doit être ciblée pour atteindre un objectif de préservation. Elle se traduit par un martelage approprié mais aucune action qui engendrerait un coût n'est à envisager. Il est important que ce milieu soit diversifié, avec du bois mort, une strate buissonnante, quelques trouées mais aussi faire en sorte d'éviter l'enrésinement.

Un autre milieu qui présente un intérêt écologique est celui des zones de crêtes qui ont fait l'objet d'un classement en îlot de sénescence.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Locali- sation	Surface ou quantité (ha)	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)							
BIO1		Néant					
Autres actions							
BIO 2		Néant					
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)							
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)							

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet pour cette forêt.

D – Documents techniques de référence

Le manuel pratique de sylviculture DT Alsace fournit les indications nécessaires à la préservation des ripisylves.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Les documents de référence que sont les directives, les guides de sylviculture, les instructions et notes de service démontrent la prise en compte du paysage par des pratiques sylvicoles appropriées.

La récolte étalée des bois dans les parcelles en régénération permet de maintenir une ambiance forestière à l'intérieur du massif.

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Aucune action spécifique n'est à mener sur les sites dans la mesure où les équipements existants (sentiers balisés, aires d'accueil) suffisent largement.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

La fréquentation par le public représente, dans la globalité de la forêt, un enjeu faible. En effet, elle est essentiellement concentrée sur l'accès aux alentours du château de Bernstein qui se trouve dans la forêt domaniale limitrophe.

Dans le reste de la forêt, les sentiers de randonnée pédestre forment un réseau suffisant. Le balisage et l'entretien sont assurés essentiellement par le Club Vosgien.

L'accès aux routes forestières est strictement réglementé. La seule route accessible est celle qui conduit au parking à proximité du château du Bernstein, au niveau de la parcelle 13 (lieu dit Schulwaldplatz).

- **Schéma d'accueil du public**

La forêt n'est pas concernée par un schéma d'accueil du public.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Un certain nombre d'équipements ont été installés, il y a fort longtemps, mais aujourd'hui ils ne répondent plus à la charte de l'établissement. Qu'il s'agisse d'équipement d'accueil du public (tables, bancs) ou de dispositif pour limiter l'accès à certaines zones (barrières) il serait préférable d'opter pour de nouvelles installations.

L'abri du Teufelsloch, destiné aux marcheurs, doit bénéficier d'un entretien régulier.

Pour les autres équipements signalétiques, ce sont les diverses associations qui prennent en charge leur entretien (parcours d'escalade, sentiers de randonnée ...)

Les actions en faveur des paysages se dérouleront conjointement aux travaux de nettoyage après coupe menés dans les parcelles concernées. Les parcelles concernées se situent notamment aux abords du château du Bernstein, en limite avec les peuplements classés en sénescence.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observation s	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1		Entretien ou remplacement des équipements d'accueil	Forêt			12000	E
PAYSAGE							
ACCn		Néant					
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						12000	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						600	

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Dans les parties sommitales Il convient de maintenir l'ambiance forestière spécifique engendrée par le caractère particulier de certains arbres branchus et malmenés par les conditions difficiles. La production est à mettre en parenthèse dans cette zone qui ne revêt pas d'enjeu de cet ordre. Par ailleurs certaines mesures sont à prendre pour la programmation des coupes et des travaux, notamment en regard de la fréquentation touristique. Une attention particulière doit être portée aux consignes de sécurité. Il faut veiller

à la bonne mise en œuvre des nettoyages après coupes, particulièrement au niveau des sentiers.

- **Documents techniques de référence**

Le manuel pratique de sylviculture DT Alsace donnera quelques indications d'ordre général.

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Les principales routes et pistes permettant les activités sportives pédestre figurent sur la carte des équipements en annexe 6.

B - Ressource en eau potable

Voir chapitre 1.3.3.-

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

Cette forêt fait partie du secteur cynégétique n° 6, zone 1 (La zone 1 correspond à une forte fréquentation des cervidés). Néanmoins, la forêt communale n'abrite pas de populations excessives de gibiers. La présence des grands cervidés serait plutôt épisodique, correspondant au déplacement des populations des massifs voisins. Toutefois ils engendrent des dégâts sur certains jeunes plants (Mélèze, Erables, Merisier). Ces déprédations sur le milieu sont maîtrisées par la mise en œuvre de protections. Ces atteintes ne remettent pas en cause la pérennité des régénérations mais altèrent la diversité des essences.

Le Chevreuil, plus présent, exerce une pression de dégâts sur le Sapin mais cette action n'entraîne aucun préjudice pour la forêt, permettant de limiter l'installation de cette essence dans la chênaie. Toutefois il convient d'être vigilant car il n'est pas exclu que la régénération de Chêne ne subisse elle aussi quelques dégâts. Pour l'heure aucun dispositif ne permet d'en mesurer l'impact. Les contrats récemment mis en place avec les adjudicataires de chasse en Alsace devraient palier cette incertitude. En effet, des dispositifs d'enclos-exclos permettront d'observer l'influence du gibier sur la dynamique de la végétation. La durée d'observation de ces équipements est fixée pour une durée de trois ans. A l'issue de cette période il sera normalement possible de déterminer si la pression exercée par le gibier sur la végétation est normalement ou anormalement élevée.

Le biotope est favorable au gibier par la richesse générale du milieu.

Le droit de chasse est exercé conformément à la loi locale, la forêt concernée par ce document faisant partie de deux lots de chasse d'une superficie totale de 780 ha dont 713 ha boisés qui bénéficient du régime forestier.

La location était consentie pour la période du 02 février 2006 au 1er février 2015.

Le renouvellement des baux de chasse vient d'être effectué pour la période du 02 février 2015 au 1er février 2023.

Lot	Surface totale (ha)	Localisation	Surface FC Dambach la Ville montagne (ha) ^(*)	Loyer (€)
84C03	447	Parcelles 34 à 45	184	3746
84C04	576	Parcelles 1 à 33	537	13425
Total	1023		721	17171

^(*) Les surfaces prises en compte sont celles du nouveau document d'aménagement

Le numéro des lots a été changé lors du renouvellement des baux. La réalisation du tableau de chasse présenté ci-après a été effectué avec les anciennes appellations (84C04 = 84C07 et 84C03 = 84C08). Cette opération a été entreprise dans un souci de simplification dans la mesure où les lots étaient fixés auparavant au nombre de huit.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Actuellement l'équilibre sylvo cynégétique au sein de la forêt communale n'est pas totalement satisfaisant dans la mesure où la totalité de la régénération souhaitée ne peut s'effectuer sans protection. Ainsi les essences précieuses sont souvent dépréciées alors qu'elles pourraient participer activement à la biodiversité générale. Cependant les essences objectif ne souffrent pas autant, a priori, de cette situation. En effet, le doute subsiste quant à la quantité réelle de Chêne qui puisse assurer une régénération de qualité. La mesure précise de l'impact exercé par le gibier grâce aux nouveaux dispositifs d'observation devrait fournir des éléments de réponse satisfaisants à ce sujet.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
Affût approche et battue	Détail dans tableau ci-après	Espèces chassées : cerf, chevreuil et sanglier	19400

Le plan de chasse partiel réalisé depuis le début de l'adjudication apparaît dans le tableau suivant :

DOCUMENT ONE

Années	N° lot DDT	Lot n°	Att mini CERF	Att maxi CERF	Att mini CH-F	Att CHM	Att Maxi chevreuil	Real CEM-C3	Real CEM-C1	Real CEF	Real FC	Real C1+CEF+FC	Taux réalisation du mini CERF	Taux réalisation du maxi CERF	Réalisation CH-F	Réalisation CH-M	Taux réalisation du mini chevrete	Taux réalisation maxi chevreuil
2006-2007	084C07	1	1	3	12	24	36	0	0	0	0	0	0%	0%	12	24	100%	100%
2007-2008	084C07		1	3	11	22	33	1	0	1	1	2	200%	67%	11	22	100%	100%
2008-2009	084C07		1	3	11	22	33	0	0	0	0	0	0%	0%	11	22	100%	100%
2009-2010	084C07		1	3	12	24	36	0	0	0	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
2010-2011	084C07		1	3	12	24	36	0	0	1	1	2	200%	67%	12	24	100%	100%
2011-2012	084C07		0	0	12	24	36	0	0	0	0	0	nc	0%	?	?	nc	nc
2012-2013	084C07		2	6	12	24	36	0	0	0	1	1	50%	17%	?	?	nc	nc
2013-2014	084C07		2	6	11	22	33	0	0	0	0	0	0%	0%	?	?	nc	nc
2006-2007	084C08	2	0	2	6	12	18	0	0	0	0	0	nc	0%	6	12	100%	100%
2007-2008	084C08		0	2	5	10	15	0	0	0	0	0	nc	0%	5	10	100%	100%
2008-2009	084C08		0	2	5	10	15	0	0	0	0	0	nc	0%	5	7	100%	80%
2009-2010	084C08		0	2	5	10	15	0	0	0	0	0	nc	0%	0	0	0%	0%
2010-2011	084C08		0	2	5	10	15	0	0	0	0	0	nc	0%	4	6	80%	67%
2011-2012	084C08		0	2	5	10	15	0	0	0	0	0	nc	0%	?	?	nc	nc
2012-2013	084C08		0	2	5	10	15	0	0	0	0	0	nc	0%	?	?	nc	nc
2013-2014	084C08		0	2	5	10	15	0	0	0	0	0	nc	0%	?	?	nc	nc

CH-F : chevrete

CH-M : chevreuil mâle (brocard)

nc : non calculé

CEM C3 : cerf d'âge mûr (plus de neuvième tête)

CEM C1 : jeune cerf dont merrain se termine par une pointe (pas de fourche)

Att : attribution

CEF : biche

FC : faon de cerf

Real : réalisation

Les cerfs mâles C3 ne sont pas intégrés dans le calcul de la réalisation du tir minimum.

Pour le lot 1, davantage concerné par le cerf, seulement 30 % des résultats apportent satisfaction pour la période analysée. Le seuil minimum d'animaux à prélever en cerf n'est donc pas atteint.

Le lot 2 n'est pas concerné par un minimum de cerf à éliminer.

En chevreuil, pour les deux lots, il est difficile d'avancer une conclusion probante car les résultats de réalisation n'ont pas été communiqués. Il est à regretter qu'un contrôle par corps du tir effectif n'ait pas été mis en place.

Cette situation rend difficile le suivi des plans de tir ainsi que le travail de préparation des futures campagnes.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
CHP1	1	Interdiction de l'agrainage (peuplements dégradables – zone à traitement irrégulier)	Forêt	275 ha		0	
Autres actions Chasse – Pêche							
CHP2	2	Entretien de gagnages ligneux (bords de routes)	Forêt		Opération effectuée par les chasseurs	0	
Coût total CHASSE PECHE (€)						0	
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						0	

Le retour à l'équilibre forêt-gibier ne peut se concevoir sans une action durable de l'augmentation des plans de chasse. La dynamique des populations est telle qu'un prélèvement identique à leur croissance n'est pas suffisant.

La sylviculture plus dynamique pratiquée ces dernières années devrait permettre d'améliorer la capacité d'accueil de la forêt par la lumière qu'elle apporte au sol. Cependant cette seule mesure n'est pas suffisante si elle n'est pas accompagnée par des actions de valorisation des espaces de gagnage. La commune a d'ailleurs édicté une clause particulière dans ce sens lors du renouvellement des baux. Un taux de 5% du loyer de la chasse sera alloué à cette démarche.

Il faut rappeler que les conséquences écologiques d'une situation de déséquilibre sylvo-cynégétique ne sont pas anodines :

"Une population excessive de gibier appauvrit les mélanges d'essences et la biodiversité. Elle induit donc à terme, pour les peuplements, une baisse de leur stabilité, une moindre résistance aux attaques parasitaires et un moins bon fonctionnement de leur dynamique naturelle qui peut à l'extrême bloquer la régénération".

D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas de pastoralisme au sein de la forêt.

- **Programme d'actions Pastoralisme**

Sans objet.

E – Affouage et droits d'usage

Il n'existe aucun type d'affouage dans cette forêt.

- **Etat des lieux**

Sans objet.

- **Programme d'actions Affouage**

Sans objet

F - Richesses culturelles

La chapelle parcelle 31 et les trois croix du calvaire Mathis dans la parcelle 43 sont les principales richesses culturelles présentes au sein de la forêt communale.

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Croix calvaire Mathis	3 croix en pierre	Haut de la parcelle 43	Porter une attention particulière lors des exploitations
Chapelle en bois	Edifice d'environ 25 m2	Haut de la parcelle 31	

Paragraphe type émanant du service archéologique de la Direction Territoriale Alsace :

"Toute découverte archéologique devra être signalée au Service Régional Archéologique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

On sera notamment attentif lors des opérations forestières à la présence de vestiges ou mouvements de terrain qui pourraient témoigner d'une activité humaine passée. Les terrassements, forages à la tarière ou les souches d'arbres arrachés par le vent peuvent également révéler des sites en mettant à jour des fragments de céramiques, monnaies, tuiles et autres matériaux de construction.

On évitera le passage des tracteurs sur ces vestiges lors des opérations de débardage.

Les vestiges visibles de structures anciennes peuvent éventuellement être débarrassés des tiges qui poussent dessus afin que la croissance de leurs racines ou un déracinement accidentel ne contribuent pas à leur dégradation.

On sera aussi attentif lors des opérations forestières à la présence de traces d'activité minière (entrées éboulées, haldes, trous) en évitant d'y tracer des pistes ou layons de débardage ou en prévenant le Service Régional Archéologique avant les travaux.

Les petits monuments ruraux (croix, vierge, chapelle) peuvent être mis en valeur par plantation de jeunes arbustes ou de conifères ou d'essences arborées différentes de la végétation environnante qui marqueront de loin le paysage. Ces plantations peuvent se faire de part et d'autre ou en arrière plan comme cela se fait également dans les espaces ouverts.

Les exploitations devront être conduites en s'assurant de leur sauvegarde.

Les rochers les plus connus peuvent pour certains être débarrassés de la végétation qui les entoure afin d'offrir des points de vue et de permettre le séjour des espèces - faune et flore - cherchant le soleil. Certains peuvent également être associés à quelques arbres monumentaux à favoriser le plus tôt possible. Enfin il est possible également de donner un cadre et un arrière plan à certains d'entre eux par des plantations d'arbustes ou de conifères aux endroits judicieux."

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Néant

- **Documents techniques de référence**

Sans objet.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Aucune action particulière n'est à envisager en l'absence de risques naturels sur la forêt.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Aucune action particulière n'est à envisager en l'absence de risques naturels sur la forêt.

C - Documents techniques de référence

Sans objet.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

L'arrêté préfectoral en date du 16 mars 2009 sur la réglementation du feu en forêt s'applique sur la forêt.

- **Etat des lieux**

Les risques sont extrêmement limités voire inexistants.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Aucun plan d'action n'est prévu compte tenu des faibles risques

- **Documents techniques de référence**

Sans objet.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4 C.

L'équilibre sylvo-cynégétique actuel n'est pas d'un niveau exceptionnellement bon mais relativement acceptable au regard de la situation globale de l'ensemble des massifs alentours. En effet, le renouvellement des peuplements n'est pas remis en cause car les essences objectif ne nécessitent pas de protection systématique. Seules les essences d'accompagnement qui apportent une diversité sont atteintes. Cependant il reste à démontrer, grâce aux dispositifs d'observation de la dynamique végétative récemment mis en place, que la régénération de Chêne pourrait peut-être s'avérer plus conséquente sans une hypothétique pression du gibier.

C – Crises sanitaires

- Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Epicéa	2001 – 2008	Tous	Attaques de scolytes suite à la tempête de 1999 et de la sécheresse de 2003	

Les pics de population de scolytes sur Epicéa ont atteints un seuil très élevé sur l'ensemble de l'agence de Schirmeck. La forêt communale de Dambach la Ville n'a pas fait exception à cette règle mais les volumes réellement exploités à ce titre n'ont pas été très importants.

- Documents de référence**

La santé des forêts (DSF, CNPF, IDF) 2010

D - Tassement des sols

La sensibilité des sols au tassement figure dans le tableau présenté au chapitre 1.2.1.B consacré aux unités stationnelles. La seule station réellement sensible au tassement reste celle des Aulnaies qui nécessitera impérativement des modes de récolte alternatifs du type câblage. Cette station ne représente qu'une proportion infime au sein de la forêt.

- Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Compte tenu du caractère homogène de cette sensibilité, la carte qui s'y rapporte n'apparaît pas indispensable.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

L'ensemble des forêts de l'agence de Schirmeck adhère au système régional de certification des forêts PEFC Alsace.

B – Autres actions

Sans objet.

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

La forêt n'est pas concernée par Natura 2000.

- Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Sans objet pour cette forêt.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Sans objet.

Signatures et mention des consultations réglementaires

Document réalisé avec l'aide de :

- Messieurs Michel PICOT (Responsable du triage Willerpfad), Simon SCHEPPLER, Jean-Pierre SAINT ANDRIEUX, Laurent GUERTON et Yves BERNON, Agents patrimoniaux, Didier EPP, responsable de la cellule aménagement à Schirmeck, Marc BACHER et Jacques LACHENAL, chefs de projet à Schirmeck, Emmanuel HANDWERK, responsable de l'unité territoriale Haslach, qui ont participé aux opérations d'inventaire

- Monsieur Philippe GASTEUIL, responsable de l'unité territoriale Piémont

- Monsieur Jean-Luc SCHREINER, responsable de la cellule SIG de l'agence, pour un appui technique de la réalisation cartographique de l'inventaire typologique

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	12/03/2015	par : Etienne CHICOIS Chef de projet aménagement A l'agence de Schirmeck	
Vérifié le :	01/04/15	par : Régis BINDNER, Responsable Aménagement à la Délégation Territoriale Alsace	
Proposé le :	11/05/16	par : Rodolphe PIERRAT, Adjoint au Délégué Territorial de la région Alsace	

Liste des annexes

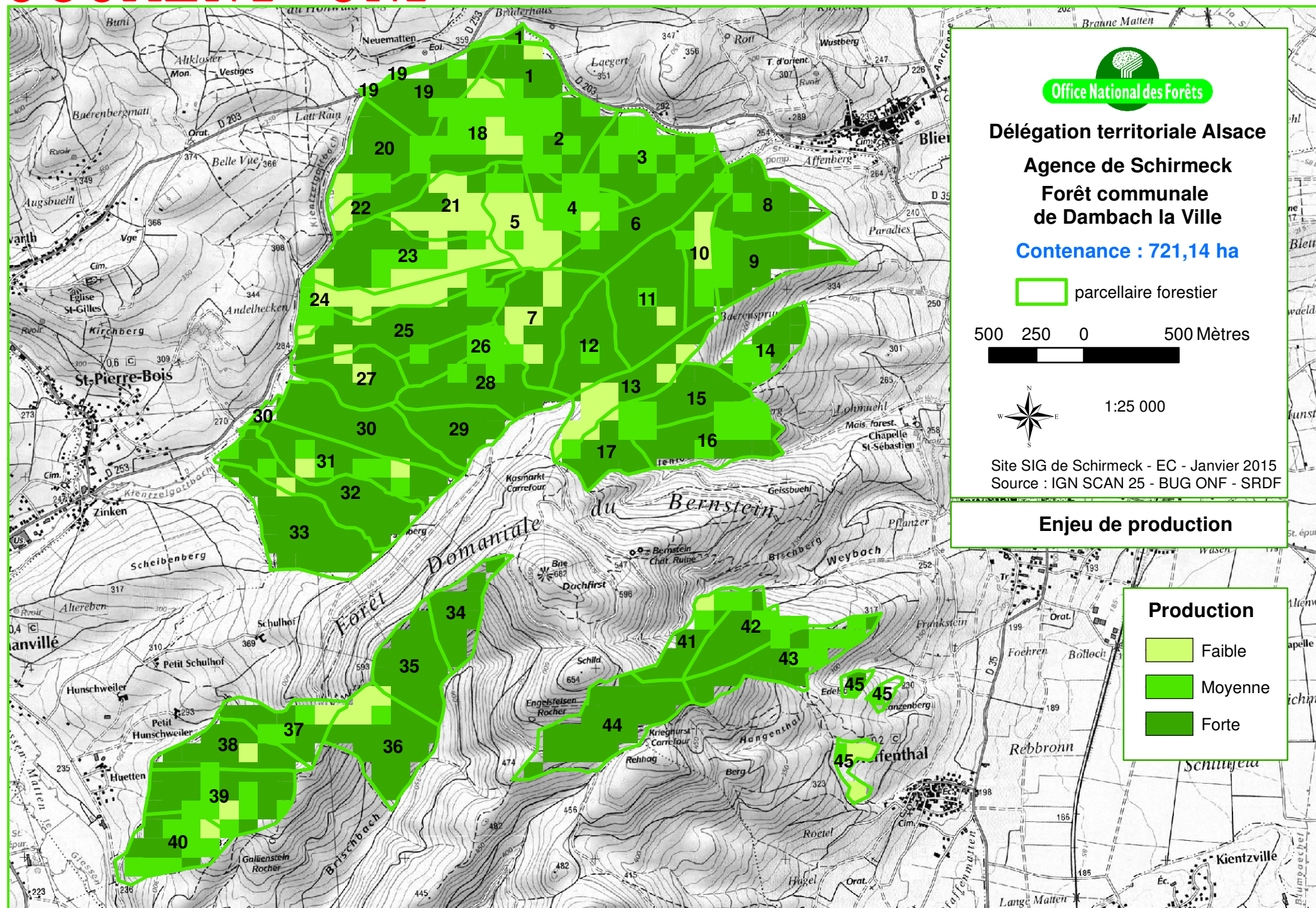
- Annexe 1 : Correspondance parcelles forestières et parcelles cadastrales
- Annexe 2 : Protocole d'inventaire
- Annexe 3 : Fiches synthétiques par groupe d'aménagement
- Annexe 4 : Données dendrométriques
- Annexe 5 : Détails des calculs de possibilité (récapitulatif des choix)
- Annexe 6 : Les cartes

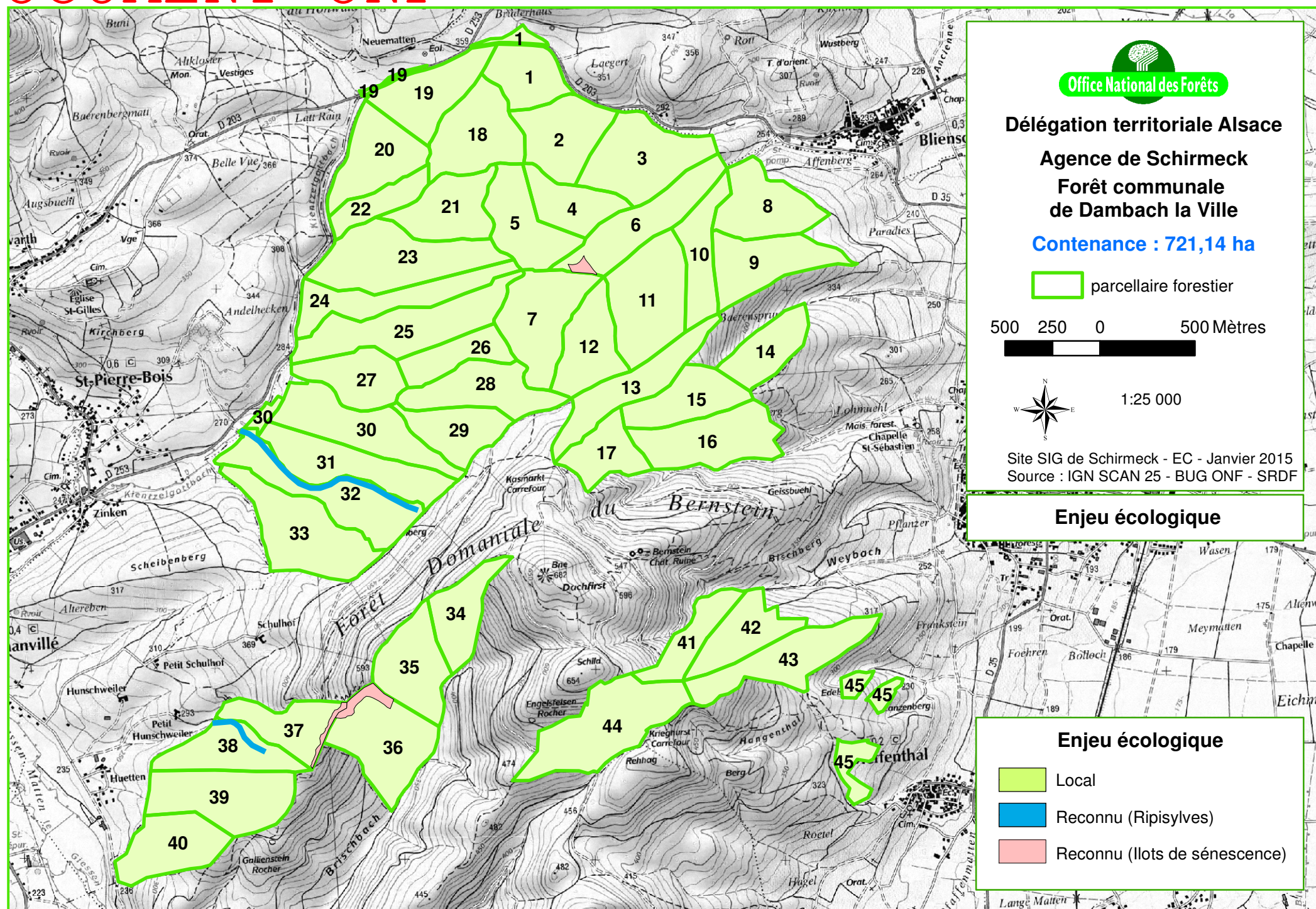
Annexe 6

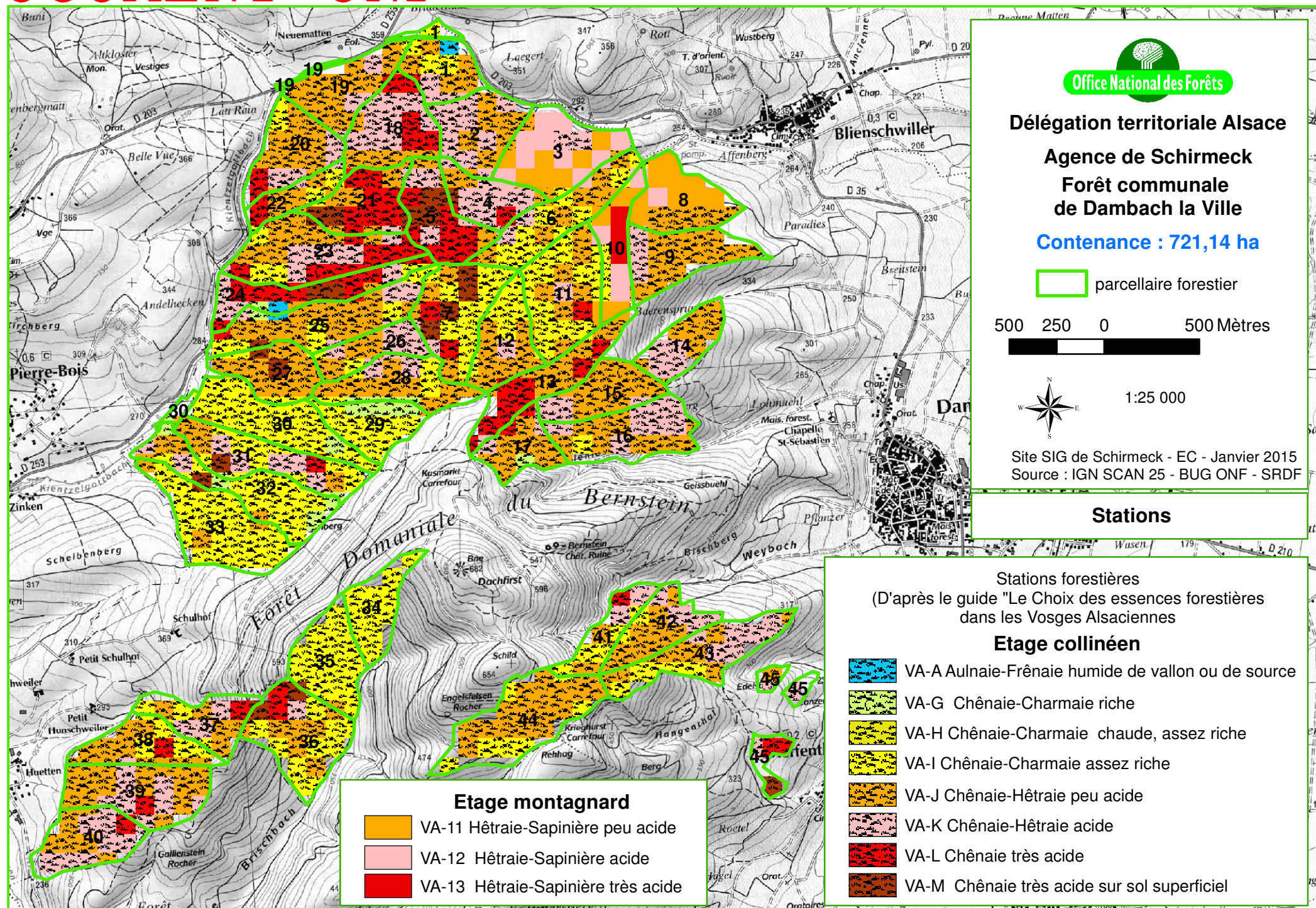
Les cartes

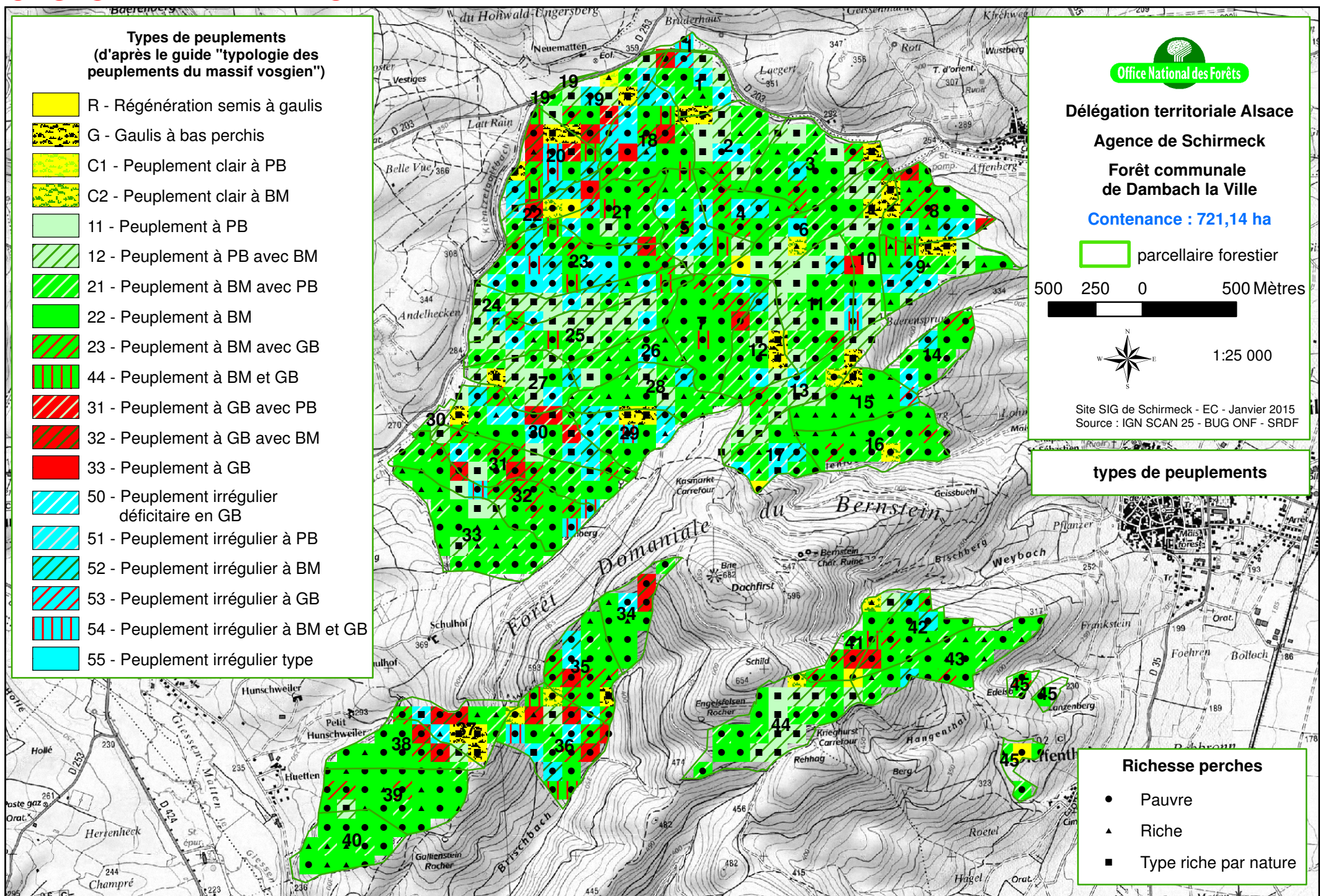
- Le plan de localisation
- L'enjeu de production
- L'enjeu écologique
- Les stations
- Les types de peuplements
- Les essences
- Les essences objectif
- Les équipements et statuts
- La surface terrière
- L'aménagement

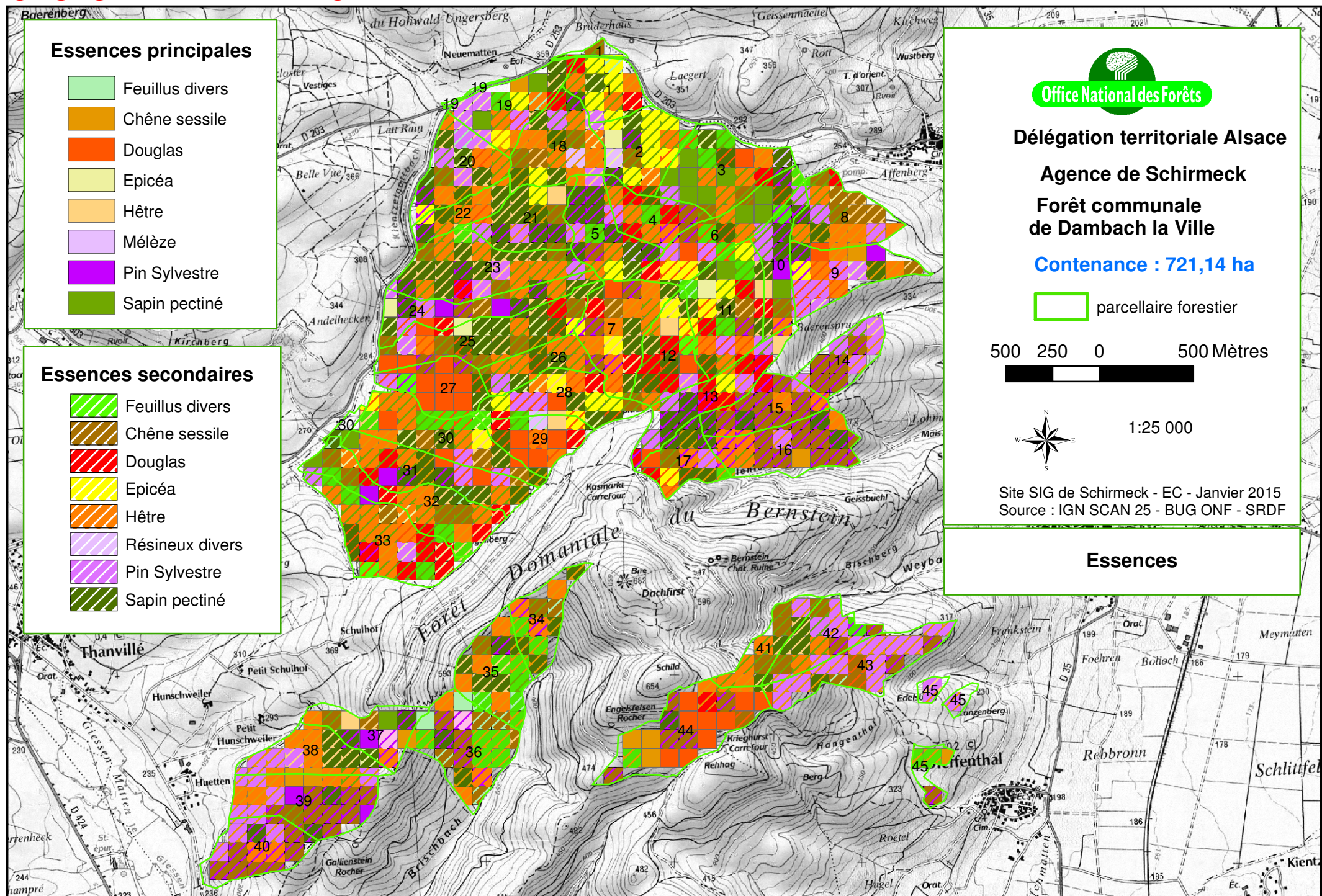


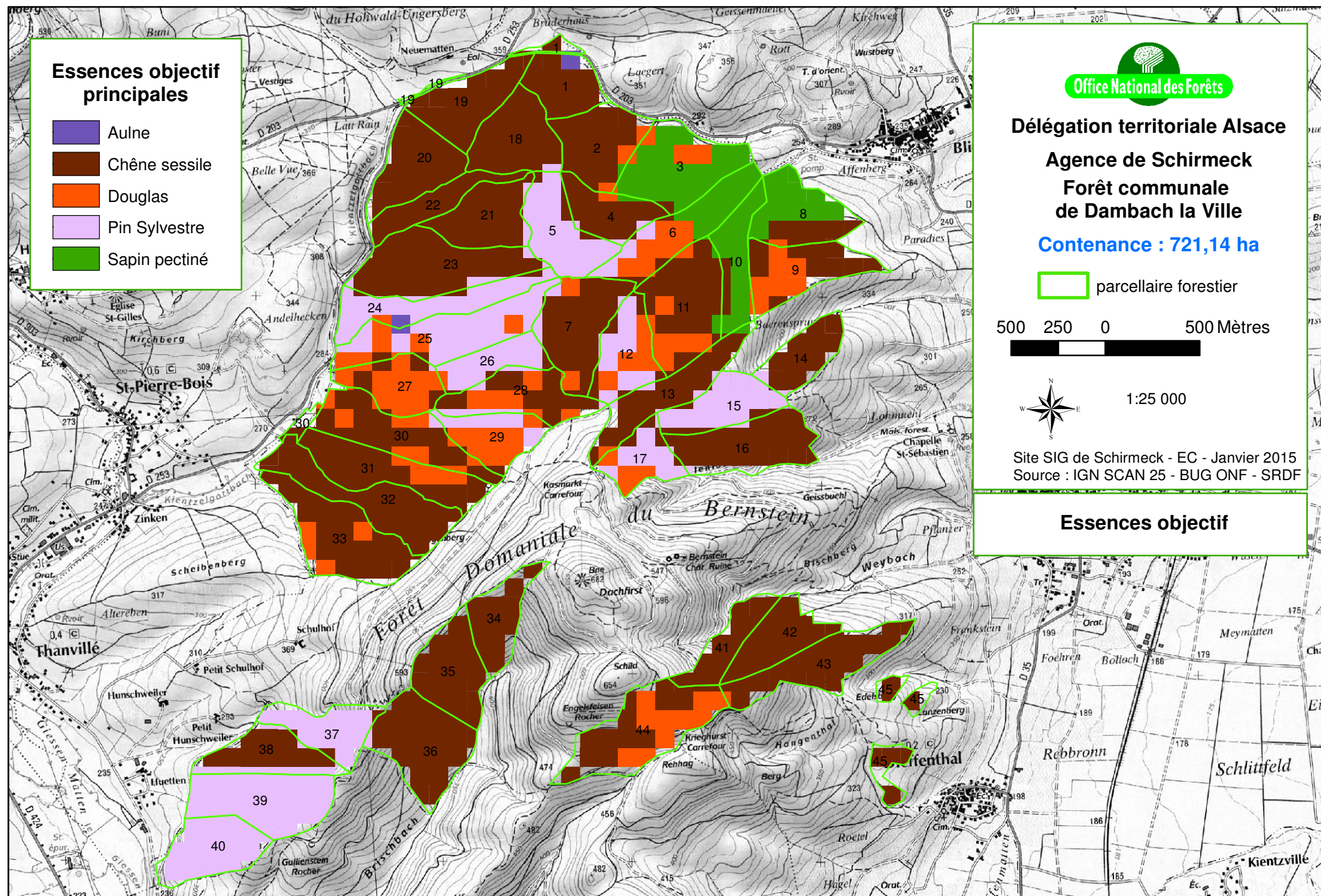












Desserte forestière

-  Non accessible (grumiers)
-  Route revêtue
-  Accessible temps sec
-  Accessible tout temps



Délégation territoriale Alsace

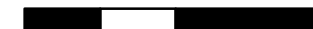
Agence de Schirmeck

Forêt communale
de Dambach la Ville

Contenance : 721,14 ha

 parcellaire forestier

500 250 0 500 Mètres



1:25 000

Site SIG de Schirmeck - EC - Janvier 2015
Source : IGN SCAN 25 - BUG ONF - SRDF

Equipements

